



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

(SEINE-MARITIME)

2015

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 13 AVRIL COMPTE RENDU N° 3

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Sidonie MACRE, désignée comme secrétaire de séance procède à l'appel nominal.

Présents : M. DERRIEN, Maire, M. DENEUFVE, Mme PETIT, Mme RICHE, M. RICHARD, Mme BOUQUET, M. ACCARD, Adjoint, Mme CAUCHY, M. PRIN, M. DESBIENDRAS, Mme DENEUFVE, M. HAVARD, Mme THOMAS, M. ECREPONT, Mme SAUMONT, M. MAXENCE, Mme VANDENGERGHE, Mme MACRE, Mme GAOUYER, Mme BRIFFARD, M. LABOULAIS, M. BARBIER, Mme F. DUCHAUSSOY, M. DUCHAUSSOY, Conseillers municipaux.

Absents représentés : Mme DESJONQUERES par Mme RICHE, Mme SAUTEUR par Mme PETIT, M. LARZET par M. ACCARD, Mme DUNEUFGERMAIN par M. BARBIER, M. DUJEANCOURT par Mme BRIFFARD.

Absent excusé : /

2) BUDGETS PRIMITIFS 2015

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'ils sont appelés à délibérer, au vu des documents fournis en annexe n° 1, sur :

Point n° 2015/059/DEL/7.5

- l'ouverture des crédits des différents budgets municipaux au titre de 2015,
- le montant des subventions octroyées par la commune au titre de 2015.

Les personnes concernées ont rempli le questionnaire joint en annexe n° 2 et l'ont remis au Maire.

Point n° 2015/060/DEL/7.10

- le vote des taux des taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises – CFE) applicables en 2015 (annexe n° 3).

M. le MAIRE : « Avant de vous présenter, conformément aux habitudes, les chiffres du budget, je vous donne quelques informations synthétiques sur les différents budgets.

Concernant le budget ville 2015, en recettes de fonctionnement, hors exercice antérieur reporté et hors transfert entre sections, la baisse des recettes 2015 par rapport à 2014 est de 704 161 €, soit une baisse de 5,7 % dont les 3 postes principaux sont les suivants : 249 325 € des dotations et des subventions ; 186 800 € pour les produits des services dont 164 700 € pour les fouilles archéologiques préventives et 181 200 € de baisse liée aux impôts et aux taxes pour notre propre ville.

Concernant les dépenses de fonctionnement, afin d'équilibrer le budget de fonctionnement et le budget d'investissement, les dispositions suivantes ont été prises : les charges de personnels sont en faible augmentation de 0,7 % ; les charges financières diminuent de 3,8 % ; les charges à caractère général diminuent de 262 134 € soit 9,1 %. Un détail sur ces charges de fonctionnement : sur les 2 866 190 € de ces charges de fonctionnement dites à caractère général, la part sur laquelle il n'y a pas moyen d'action de la mairie est de 1 366 280 € soit 47 %, ce qui représente pour les postes sur lesquels une action est possible un effort moyen de réduction de 17 %. Je vous cite les principaux postes de parts incontournables, c'est l'énergie 363 000 €, le contrat Dalkia 200 000 €, le contrat CREM 154 000 €, les assurances et les activités périscolaires et du temps du midi, pour ne que citer que les principales. Les autres charges de gestion d'un montant de 1 630 933 € augmentent de 16 601 € soit 0,9 % avec des disparités importantes que je vais vous citer. Les principales augmentations concernent la subvention due au CCAS pour un montant de 72 618 €. L'équilibrage du budget Théâtre pour un montant de 31 053 € et du budget camping. Les principales diminutions concernent les subventions aux associations pour un montant de 115 000 € soit une diminution moyenne de 16 %. Ce ratio de 16 % est quasiment identique à celui de la réduction du budget ville sur la part fonctionnement. Les subventions aux associations subissent une baisse quasiment identique à celle que la ville s'est imposée sur ses propres baisses de fonctionnement. Concernant les investissements, ils seront comme annoncé depuis un an extrêmement limités et nécessiteront cependant un emprunt de 1 million d'euros pour couvrir 400 000 € de contrat CREM signé en 2013, 195 000 € d'acquisitions du terrain GOUET se trouvant à proximité de la gare qui avait été préempté en 2010 et qui est à payer en 2015. A ce sujet, il y a la partie des hangars supplémentaires pour 90 000 € qui sera à payer en 2018 ; 360 000 € de réparations du mur du Bastion, c'est la part qui reste à la charge de la ville et 45 000 € de démolition du bâtiment Croix Rouge et de la maison rue de la Trinité pour citer les postes principaux.

Pour remarque, l'emprunt contracté de 1 million d'euros en 2014 pour des investissements de 2013 et cet emprunt pour cette année également de 1 million d'euros en 2015 lui-aussi pour des investissements actés précédemment en 2013 à hauteur de 60 % uniquement. Le total est de 2 millions d'euros dont 1 000 006 €, il faut le rappeler tout de même décidé précédemment avant que nous arrivions à la municipalité. Ces 2 millions d'euros empruntés cependant n'augmenteront pas la dette de la ville qui restera stable entre 10 000 100 € et 10 000 200 € à fin 2016, dette effectivement importante il faut le reconnaître pour une ville de notre taille. On le verra plus tard. Les coefficients des taxes n'ont pas été modifiés et je vous propose de passer maintenant à l'examen détaillé du budget ville.

Je commence par les recettes de fonctionnement. Le poste atténuations de charges pour 275 000 € ; les produits des services pour 523 550 € ; les impôts et les taxes pour un total de

6 851 017 € ; les dotations, participations pour un total de 3 179 671 € ; des autres produits de gestion courante pour un total de 159 100 € soit un total des recettes de gestion courante de 10 988 338 € ; des produits exceptionnels pour un montant de 7 200 € ce qui fait un total des recettes réelles de fonctionnement de 10 995 538 € ; des opérations d'ordres de transfert entre sections 230 000 €, ce qui fait le résultat reporté de l'année précédente c'est-à-dire de l'exercice 94 d'un montant de 1 030 815 € ce qui nous fait un total des recettes de fonctionnement de 12 256 354 €.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? »

Mme GAOUYER : « A la ligne 77-produits exceptionnels je vois que vous prévoyez au budget 7 200 € et sur l'exercice 2014 il y avait 781 896 €. Je maintiens ce que je dis, au compte administratif de réalisé 781 896 €. Le chiffre que vous dites c'est celui qui était prévu au début de l'année 2014. »

M. le MAIRE : « C'est le remboursement de la Croix rouge. On a pris l'option de toucher l'assurance de la Croix rouge en négociant sans la reconstruire et la vente du terrain au Mont Vitôt, c'est dans ces produits exceptionnels.

M. BARBIER : « Sur l'archéologie préventive, il n'y a pas de projet de fouilles sur l'année ? On n'a pas répondu à des appels ? »

M. le MAIRE : « Il n'y a pas eu de projet en 2014, nous n'avons pour l'instant eu aucune demande de fouille préventive. »

M. le MAIRE : « S'il n'y a pas d'autre question sur la partie recettes, je vous propose de passer aux dépenses de fonctionnement. Dans les charges à caractère général, 2 866 190 € ; dans les charges de personnel 6 255 000 € ; dans les atténuations de produits 87 514 € ; autres charges de gestion courante 1 830 983 €, soit un total des dépenses de gestion courante de 11 039 687 € ; les charges financières pour un montant de 414 700 € ; les charges exceptionnelles 5 300 € ; dépenses imprévues 5 000 €, ce qui fait un total des dépenses réelles de fonctionnement de 11 464 687 € ; virement section d'investissement 527 737 € ; opérations d'ordre de transfert entre sections 263 930 €, soit un total des dépenses d'ordre de fonctionnement de 791 667 €, ce qui fait un total des dépenses de fonctionnement de 12 256 354 €.

Vous pouvez, si vous en êtes d'accord, poser des questions sauf ce qui concerne la partie autres charges de gestion courante qui concerne les subventions, sur laquelle on pourra poser des questions une fois qu'on vous aura présenté les subventions. Sinon on vous présente les subventions immédiatement.

Mme F. DUCHAUSSOY : « J'ai une question concernant la ligne 66-charges financières. Je voulais savoir en ce qui concerne les 431 000 €, est-il prévu la renégociation des emprunts car aujourd'hui, nous avons des emprunts à des taux très bas, voire inférieurs à 2 % ? »

M. le MAIRE : « Nous avons déjà posé la question aux banques, on va la reposer mais pour l'instant, compte tenu des emprunts, l'espoir de gain est très faible. »

M. BARBIER : « Sur la ligne 617-charges à caractère général, étude et recherche, qu'est-il prévu dans les 67 400 € ? »

M. le MAIRE : « Sur cette ligne 617, il y a un diagnostic, une mise aux normes électriques de la mairie pour un montant de 3 200 € ; l'étude du recensement des nids de goélands pour un montant de 2 500 € ; des fouilles préventives archéologiques pour un montant

de 5 000 € ; l'étude bassin du versant 6 400 € ; l'assistance à maîtrise d'œuvre pour l'appel d'offre EDF 17 280 € ; le DPE sur les bâtiments 15 000 € et le diagnostic accessibilité handicap pour 18 000 €. Nous avons fait l'étude pour le handicap et nous devons faire une demande d'acceptation par un bureau d'études spécialisé, de toutes les études que nous avons faites pour un montant de 18 000 €. »

M. LABOULAIS : « Concernant les postes 62321-animations sportives, animations diverses et culturelles, fêtes et cérémonies, les trois sont en baisse. Sans entrer dans les détails, quelle animation, quelle festivité n'existeront plus ? »

M. le MAIRE : « Pour l'instant, nous avons mis un chiffre complet sans avoir le détail. Je vous rappelle qu'il y a 704 000 € à couvrir donc il a fallu faire une baisse significative sur un peu tous les postes. »

Mme PETIT : « Il n'y aura rien qui va vraiment disparaître, disons que nous faisons plus attention aux sommes qu'on dépense pour les animations. »

Mme BRIFFARD : « Concernant ces animations, pour cette année, normalement, il y a Briga, c'est bien ça ? Donc il est inclus dans cette somme là ? »

M. le MAIRE : « Non, on a annulé Briga parce que c'était quelque chose qui était quand même relativement onéreux et sur lequel la décision a été prise de l'annuler, de le reporter. Le montant est de 25 000 €. »

Mme BRIFFARD : « Vous dites qu'il n'y a pas d'autres suppressions au niveau animations diverses sportives. On passe à 12 000 €. Les tickets sport ont vu une baisse significative de la fréquentation. Entre autre, il y a des activités qui étaient proposées et qui ne le sont plus par exemple l'accrobranche, la base nautique de Gamaches. Ce sont des sorties qui ne sont plus proposées. Donc ce sont quand même des activités en moins. »

Mme GAOUYER : « Est-ce que vous pouvez en plus de ce qui vient d'être dit sur ces deux interventions, revenir sur la réponse à Monsieur LABOULAIS ? »

M. le MAIRE : « Oui parce que je n'avais pas pensé que Briga était dedans mais généralement, on a essayé de réduire un peu tous les postes. Je le maintiens. Ce n'est pas parce que l'accrobranche a été réalisée une année qu'il faut la réaliser l'année suivante. Je crois que quelque part il faut savoir arrêter les opérations. »

Mme BRIFFARD : « Non mais quand on dit vouloir s'occuper de la jeunesse, je pense que ça en fait partie. »

M. le MAIRE : « Attendez, il y a 700 000 € à trouver donc vous pouvez dire tout ce que vous voulez, cette somme est à trouver. »

M. BARBIER : « J'ai une remarque. Sur Briga, je trouve cela désolant car c'est quand même quelque chose de populaire. Je suis satisfait que l'aide au déficit se soit transformée en équilibre du budget Théâtre et camping. »

M. le MAIRE : « Oui c'est une contribution à l'équilibre des budgets camping. »

M. BARBIER : « J'en suis ravi. »

M. le MAIRE : « Cela vous plaît davantage ! C'est une contribution à l'équilibre des budgets. Monsieur LESAGE vous êtes d'accord ? »

M. LESAGE : « Oui, bien sûr. »

Mme BRIFFARD : « A la page 3, au n° 6558-autres contributions obligatoires, de 49 000 € on passe à 64 000 €. Pouvez-vous nous donner une explication ? »

M. le MAIRE : « Sur cette partie on a l'OGEC pour 63 000 €, l'analyse de l'eau pour 1 000 €. »

Mme GAOUYER : « Il n'y avait que l'analyse de l'eau ? »

M. le MAIRE : « Oui. »

Mme GAOUYER : « C'est celle du camping ou celle de la ville ? »

M. le MAIRE : « Celle de la ville. Pour le camping si vous me posez la question, on peut vous répondre immédiatement, les analyses sont correctes. »

Mme BRIFFARD : « Et on affecte le 44513 au compte administratif ? »

M. le MAIRE : « Oui. »

Mme BRIFFARD : « Qu'est-ce qui le justifie ? »

M. le MAIRE : « L'augmentation de l'OGEC. On passe à 63 000 € »

Mme BRIFFARD : « Mais qu'est-ce qui justifie donc cela ? »

Mme PAULINO CURADO : « Leurs effectifs. Beaucoup d'eudois sont partis. »

M. le MAIRE : « On a quand même le procès en cours sur lequel on tente de faire une négociation, j'ai bien dit « on tente ». »

Mme GAOUYER : « Il y avait un début de procès entre l'Etat et l'OGEC qui s'est inversé pour la ville, qui a demandé de verser une provision. »

M. le MAIRE : « Tout-à-fait. »

Mme GAOUYER : « La provision a été versée ? »

M. le MAIRE : « Bien sûr. »

Mme GAOUYER : « Donc maintenant vous êtes sur une négociation sur le 1 000 005 € ? »

M. le MAIRE : « Oui tout-à-fait. »

Mme GAOUYER : « Et là ça va faire une différence de 20 000 € ? »

Mme PAULINO CURADO : « Il y a 20 élèves eudois de primaires supplémentaires qui sont partis à cause de la réforme des rythmes scolaires. »

M. le MAIRE : « En plus. »

Mme GAOUYER : « D'accord. Donc il y a plus 20 eudois mais le nombre d'enfants eudois sur le reste de l'établissement de *... antérieur faisait dépenser 43 000 € donc c'est passé de *23... qui *...il faut 20 000 de plus, 700 € par personne... » * (inaudible à l'écoute)

Mme PAULINO CURADO : « Non nous en sommes à plus que ça cette année. »

Mme GAOUYER : « Ils sont à modifier ces chiffres là. »

Mme BRIFFARD : « *...ces chiffres là... » * (inaudible à l'écoute)

Mme GAOUYER : « Parce qu'on peut ne pas assister au Conseil Municipal... »

M. le MAIRE : « Si, on donne des chiffres. »

Mme BRIFFARD : « On demande une explication. »

Mme PAULINO CURADO : « En commission finances, il n'y a pas eu de questions. C'est un peu moins de 880 € par enfant et il y en a 20, donc cela fait un peu plus de 17 000 €. »

Mme GAOUYER : « Il y a des comptes qui disparaissent. Le 651-autres charges de gestion, concession et brevet où on a dépensé au titre de 2014, 410 €. »

M. le MAIRE : « C'est le poste concession et brevet. »

Mme GAOUYER : « Et de même, le compte 6226-honoraires, il y avait 900 € l'an dernier c'est la même chose, ça disparaît alors comme c'est un budget prévisionnel, si on utilise cette somme là probablement on doit encore en engager, ou bien il faut faire figurer un zéro. »

M. le MAIRE : « Si l'année prochaine vous préférez qu'on mette un zéro à la place on le fera. »

Mme GAOUYER : « Il faut mettre quelque chose parce que c'est étonnant. Là on va voir qu'on arrive au dossier des subventions aux associations puis c'est la même chose, on a fixé un reste aussi. »

M. le MAIRE : « C'est parce qu'ils n'ont rien demandé, mais je vous en parlerai après. »

Avant de passer aux questions et avant de passer la parole à Monsieur RICHARD, je voudrais déjà anticiper 3 questions éventuelles concernant les Traditions verrières, l'OTSI et la MJC. Concernant les Traditions verrières, Monsieur RENOTTE a été conduit à proposer à son responsable salarié du Musée spécialiste du verre un poste à temps complet justifié sur deux points : l'augmentation de la fréquentation du Musée et la pérennisation de cet emploi que nous avons jugé et lui, et nous, indispensable. Le Musée Traditions verrières est devenu au fil du temps un important lieu de visites qui doit le rester. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de lui apporter une contribution financière pour équilibrer son budget prévisionnel lié à cet emploi salarié à temps complet.

Je vous propose à présent de revenir sur les questions après. Je vous lis les trois questions.

Concernant l'Office de tourisme, sur la baisse de subvention en cours de préparation, un nouveau contrat d'objectif portant uniquement sur l'accueil pour l'exercice 2015 est en cours de réalisation. Il n'y a pas lieu d'engager des actions pour l'avenir compte tenu de la plus que probable prise de compétences par la Communauté de Communes début 2016. Il n'y aurait plus à Eu de financement d'un Office de tourisme mais plutôt un bureau d'accueil dont l'organisation ne dépendra pas de la mairie. Compte tenu de cet aspect de Communauté de Communes il y a lieu dès maintenant de prévoir le futur. La spécificité de Eu ville historique nécessite de prévoir une interface avec la future organisation Communauté de Communes, c'est la raison pour laquelle vous trouverez dans le tableau des effectifs la raison du renforcement de l'équipe de communication de la mairie. L'augmentation prévisible du nombre de visiteurs et les modifications des périodes de fermeture du Musée que nous sommes en train d'étudier nécessitent aussi de penser à un renforcement des équipes Musée. Quand au site Internet de l'Office de tourisme, nous avons pensé puisque nous n'avons pas les moyens d'intervenir sur le site de l'Office de tourisme, en refondant le site de la ville, de construire ce futur site sur deux registres que nous avons appelé « Branches », la page d'accueil orientera l'internaute sur ces branches qu'il choisira, soit une branche ville, soit une branche accueil visiteur. Compte tenu de la vétusté du site de l'Office de tourisme, cette branche accueil visiteur peut être utilisée par l'Office de tourisme pendant les périodes de transition avant le transfert à la Communauté de Communes. C'est ce que nous avons proposé. Il appartient bien sûr à l'Office de tourisme de décider et cette branche pourrait être en cas de décision favorable appelée dès maintenant temporairement Office de tourisme. Nous en avons fait la proposition. Ceci relève cependant de la décision de l'Office, le nom de la branche et le contenu des informations de cette branche serait adapté suivant les décisions de l'Office de tourisme. Concernant la subvention, nous avons anticipé le transfert à la Communauté de Communes compte tenu des difficultés que nous avons rencontrées pour équilibrer notre budget.

Concernant la MJC, l'organisation actuelle de ce qui touche la jeunesse de 2 à 17 ans hors activités sportives est basée sur 4 associations : les Lutins, la Ludothèque, le Centre des fontaines et la Hêtraie. Le Centre des fontaines et la Hêtraie sont des organisations aux activités en plus grande partie concurrentes. Il n'y a pas aujourd'hui de lien formel entre les associations et pourtant ce sont les mêmes jeunes qui tôt ou tard suivant leur âge seront des utilisateurs de ces associations. Nous avons tenté en les réunissant de les faire réfléchir à une nouvelle organisation qui pourrait déboucher sur des propositions d'optimisation pour diminuer les coûts globaux et donc diminuer les subventions attribuées tout en gardant vis-à-vis des actions vers la jeunesse une même qualité de service. Reconnaissons-le, peu voire pas de propositions ont vu le jour. Sans résultat, j'ai proposé une répartition des subventions suivant l'âge des enfants puis il faut cependant avancer l'organisation en place, c'est un vieux schéma d'organisation qui date de mémoire depuis plus de 25 ans voire 30 ans.

Nous avons rencontré la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), évoqué des organisations autour du concept « centre social », mais avant toute décision, la CAF nous a demandé une analyse sociale du territoire. Cette analyse est complexe et longue, on nous a prévenu, entre 6 mois voire 1 an de travail. Après avoir envisagé de confier cette analyse à la Ludothèque et après discussion avec la CAF, il est préférable de faire piloter cette analyse indépendamment des associations et donc elle sera pilotée par la municipalité. C'est la raison de l'ouverture d'un poste à contrat à durée déterminée.

Concernant le niveau de la subvention, elle a été fixée en tenant compte également de la rupture du contrat du réseau MJC prévue fin août que nous avons signalé en temps utile. Nous avons pris en compte également dans ce calcul la démission du coordinateur jeunesse. Nous avons affecté un coefficient de réduction des dépenses identique à celui de la mairie et également tenu compte d'une nouvelle négociation sur les coûts des activités périscolaires et du temps du midi. »

Voilà ce que je voulais vous dire sur ces 3 associations avant que Monsieur RICHARD vous explique l'ensemble des subventions aux associations. Ensuite, nous répondrons aux questions. »

M. RICHARD : « Comme je l'avais expliqué lors des vœux à la population en janvier dernier, j'avais dit que nous nous dirigeons vers une part fixe qui sera donnée comme les années précédentes. La différence se fera au niveau de l'enveloppe qui sera mise en réserve pour accompagner des associations dans leurs demandes et dans leurs projets, en étroite collaboration avec la mairie et au cas par cas. C'est bien ce qui vous est présenté dans ce budget. Cette enveloppe est conséquente et à hauteur de 66 284 €. D'une manière générale, vous verrez que les montants attribués subissent une baisse d'environ 10 % à périmètre constant comparativement à ce qui a été fait en 2014. J'ajouterai que cette démarche n'est pas propre à la ville d'Eu puisqu'en regardant les subventions accordées par le Département, j'ai pu constater à travers les états remis par certaines associations que les baisses pouvaient être beaucoup plus sévères et pouvant aller de - 20 % jusqu'à - 70 % entre les années 2010 et 2014. Les difficultés semblent être les mêmes pour tout le monde.

A présent, je vous lis les subventions de fonctionnement à savoir deux chiffres. Le premier sera le niveau de demandes et le second chiffre sera le niveau proposé : Association Sport Forme Eudoise, demande 0 €, proposé 0 €. »

Mme GAOUYER : « Est-ce que vous pouvez nous donner le chiffre délivré l'année précédente ? »

M. RICHARD : « Bien sûr, je vais vous donner les trois chiffres. L'année précédente, la demande et ce qui est proposé. L'année précédente, toujours pour l'Association Sport Forme Eudoise, 200 €, demandé pour 2015, 0 €, proposé par la municipalité 0 € ; Association Sport Lycée Anguier 2014, 400 €, demandé 500 €, proposé 350 € ; Badminton club 2014, 1 100 €, demandé 500 + 2 400 €, accordé 1 000 € ; CO Bresle 2014, 20 000 €, demandé 10 000 €, proposé 1 000 € ; Handball eudois 20 000 €. »

Mme GAOUYER : « Non. Au titre de 2014, vous avez versé au CO Bresle 10 000 €. »

M. RICHARD : « On parle du budget, on ne parle pas de ce qui a été réalisé, donc je peux effectivement corriger. »

Mme GAOUYER : « Je vous demande de dire ce qui a été donné au titre de 2014, de dire ce qui est demandé, ce que vous aviez prévu et dire ce qui a été versé. Donc 10 000 € pour le CO Bresle, on est bien d'accord. »

M. RICHARD : « Tout à fait. C'est ce qui a été versé en 2014. »

Mme GAOUYER : « On est d'accord. »

M. RICHARD : « Les 20 000 € étant au budget 2014. En 2015, demandé 10 000 €, proposé 1 000 € ; Handball 2014, 20 000 € ; en 2015, demandé 20 000 €, proposé 18 000 € ; Eu Football Club, 2014, 40 000 €, en 2015 demandé 45 000 €, proposé 30 000 € ; Association Sportive du Collège Louis-Philippe en 2014, 400 €, en 2015 demandé 0 €, proposé 0 € ; Rugby Club de la Bresle, 2014, 20 000 €, en 2015 demandé 24 000 €, proposé 18 000 € ; VCEB 2014, 7 000 €, 2015 demandé 7 000 €, proposé 6 300 € ; Tennis de Table 2014, 5 000 €, en 2015 demandé 7 500 €, proposé 5 000 € ; AES les Vikings, 2014, 300 €, en 2015 demandé 300 €, proposé 250 € ; Union Culturiste Eudoise 2014, 2 000 €, demandé 600 € + 500 €, accordé 1 100 € ; Société de tir 400 € en 2014, en 2015, demandé 500 €, proposé 350 € ; Judo club en 2014, 7 000 €, en 2015 demandé 10 000 €, proposé 6 300 € ; Club pédestre IBE, en 2014, 100 €, en 2015, demandé 120 €, proposé 100 € ; Entente cyclotouriste eudoise 2014, 500 €, en 2015, demandé 500 €, proposé 450 € ; Moto club Eu-Mers les Bains-Le Tréport 2014, 500 €, en 2015, demandé 600 €, proposé 450 € ; Aéroclub Eu-Mers les Bains-Le Tréport 2014, 500 €, en 2015,

demandé 1 000 €, proposé 450 € ; Tennis club municipal eudois 2014, 2 500 €, en 2015, demandé 5 000 €, proposé 2 250 € ; Centre des fontaines en 2014, 127 517 €, demandé en 2015, 127 517 €, proposé 97 517 € ; DDEN en 2014, 100 €, en 2015 demandé 150 €, proposé 0 € ; Association René Delorières, en 2014, 700 €, en 2015, demandé 830 €, proposé 650 € ; Bibliothèque pour Tous, en 2014, 5 372 €, en 2015, demandé 3 500 €, proposé 3 150 € ; Scrabble eudois, en 2014, 150 €, en 2015, demandé 300 €, proposé 100 € ; Anciens marins, en 2014, 100 €, en 2015, demandé 100 €, proposé 100 € ; Ludothèque Rayon de soleil, en 2014, 31 914 €, demandé en 2015, 79 914 €, proposé 30 414 € ; Association Saint-Laurent, en 2014, 79 295 €, demandé en 2015, 83 115 €, proposé 74 295 € ; Association des jeunes du quartier du Mont Vitôt, en 2014, 1 400 €, demandé en 2015, 1 400 €, proposé 1 200 € ; Association des jeunes du quartier La Busine, en 2014, 1 400 €, en 2015, demandé 0 €, proposé 0 € ; Association des jeunes du quartier du Champ de Mars, en 2014, 1 400 €, en 2015, demandé 1 700 €, proposé 1 200 € ; Scouts de France, en 2014, 1 400 €, en 2015, demandé 1 400 €, proposé 1 250 € ; la halte garderie les Lutins, en 2014, 46 000 €, en 2015, demandé 46 000 €, proposé 41 000 € ; Association Saint-Jacques, en 2014, 2 602 €, en 2015, demandé 2 627 €, proposé 2 350 € ; Association Coutur'Eu, en 2014, 300 €, en 2015, demandé 400 €, proposé 270 € ; Restons Jeunes en Retraite, en 2014, 1 200 €, en 2015, demandé 1 200 €, proposé 1 100 € ; Harmonie municipale, en 2014, 5 000 €, en 2015, demandé 7 000 €, proposé 4 500 € ; Association les Heures Musicales 2014, 1 800 €, en 2015, demandé 2 000 €, proposé 1 600 € ; Académie de la Collégiale, en 2014, 2 000 €, en 2015, demandé 3 000 €, proposé 1 800 € ; les Anciens Combattants Victimes de Guerre, en 2014, 250 €, en 2015, demandé 250 €, proposé 250 € ; Comité des fêtes du Champ de Mars, en 2014, 2 300 €, en 2015, demandé 2 300 €, proposé 2 100 € ; Association des orgues et maîtrise de la Collégiale, en 2014, 2 200 €, en 2015, demandé 2 500 €, proposé 2 000 € ; le Murmure du Son, en 2014, 15 000 €, en 2015, demandé 16 000 €, proposé 13 500 € ; Lycée Anguier Printemps des poètes, en 2014, 3000 €, en 2015, demandé 2 700 €, proposé 2 500 € ; FNDIRP, en 2014, 120 €, en 2015 demandé 0 €, proposé 0 € ; Université Populaire, en 2014, 300 €, en 2015, demandé 300 €, proposé 250 € ; le Théâtre des Charmes, en 2014, 12 000 €, en 2015 demandé 12 000 €, proposé 10 800 € ; Musée et Traditions verrières, en 2014, 1 500 €, en 2015, demandé 11 000 €, proposé 11 000 € ; les Vieilles Soupapes, en 2014, 250 €, en 2015, demandé 250 €, proposé 200 € ; Office du tourisme, en 2014, 190 000 €, en 2015, demandé 199 500 €, proposé 110 000 € ; Sauvegarde de la Collégiale, en 2014, 8 000 €, en 2015, demandé 10 000 €, proposé 7 200 € ; Les Commerçants Eudois, en 2014, 2 500 €, en 2015, demandé 0 €, proposé 0 € ; Association des Jeunes Sapeurs-pompiers, en 2014, 500 €, en 2015, demandé 500 €, proposé 450 € ; Associations diverses en 2014, 2 572 €, en 2015, proposé 66 284 € ; Amicale du personnel communal, en 2014, 8 100 €, en 2015, demandé 1 300 €, proposé 1 300 € ; Amicale des Sapeurs-pompiers, en 2014, 1 000 €, en 2015, demandé 1 200 €, proposé 900 € ; SNSM, en 2014, 200 €, en 2015, demandé 500 €, proposé 200 € ; 716^{ème} section des médaillés, en 2014, 130 €, en 2015, 130 €, proposé 130 € ; ACPG CATM, en 2014, 200 €, en 2015, 200 €, proposé 200 € ; Pêcheurs de la Bresle, en 2014, 200 €, en 2015, demandé 300 €, proposé 180 € ; Maquette club eudois, en 2014, 400 €, en 2015, demandé 400 €, proposé 360 € ; Photo club eudois, en 2014, 1 500 €, en 2015, demandé 1 500 €, proposé 1 350 € ; Société philatélique, en 2014, 100 €, demandé 100 €, proposé 0 €. »

Mme GAOUYER : « J'ai une question concernant le haut de la page 5, l'Association Saint-Jacques, il s'agit du bâtiment qui se trouve sur la Place Saint-Jacques. Ce bâtiment a été acheté par l'association du temps de Monsieur DUHORNAY et il a été écrit que nous verserions tous les ans en subventions ce qu'ils ont à payer en impôts. Cela m'étonnerait que l'impôt de la ville ait diminué. C'est tout, c'est une question. »

M. le MAIRE : « De toute façon, nous avons une augmentation du poste « diverses. »

Mme BRIFFARD : « Pouvez-vous nous donner la teneur de ce poste ? Est-ce qu'il va y avoir des subventions exceptionnelles pour certaines manifestations ? L'an dernier, de mémoire, il était d'environ 20 000 € »

M. RICHARD : « C'est ce que j'ai dit en préambule, nous avons l'intention et ça a été dit depuis le mois de janvier d'augmenter l'enveloppe remise en réserve et je cite encore pour accompagner les associations dans leurs demandes et dans leurs projets, et ces projets, ces demandes seront vus en étroite collaboration avec la mairie et au cas par cas. Je ne sais pas ce que les associations vont me demander dans les mois à venir. Je ne peux pas prévoir ! »

Mme BRIFFARD : « D'accord. Y a-t-il déjà des associations qui ont fait des demandes, qui ont des projets ? »

M. RICHARD : « A ce jour, je n'ai pas encore vu de demande particulière de la part de certaines associations mais certainement qu'elles attendaient aujourd'hui pour savoir quel était le montant de leurs subventions. »

Mme BRIFFARD : « Peut-on par exemple savoir si certaines manifestations ont été supprimées en 2015 ? »

M. RICHARD : « Je ne sais pas, peut-être, oui. Il y a des associations de l'année dernière, qui n'ont pas reconduit peut-être certaines manifestations mais c'est de leur propre ressort. »

Mme BRIFFARD : « Il y avait des demandes qui avaient été établies. »

M. RICHARD : « Non. »

Mme BRIFFARD : « Si. Dans les dossiers de subventions. »

M. RICHARD : « Si on doit croire tout le monde, effectivement, dans les dossiers de subventions, tout le monde gonfle ses besoins en subventions. »

Mme BRIFFARD : « Il y avait des associations qui avaient dans leurs dossiers de subventions, des demandes de subventions exceptionnelles. On ne peut pas dire qu'il n'y en n'avait pas, avant il n'y en n'avait pas. »

M. RICHARD : « Avant il n'y en n'avait pas ? »

Mme BRIFFARD : « Je dis qu'il ne faut pas dire qu'il n'y en n'avait pas, il y avait des demandes de subventions exceptionnelles. Il y a certains projets qui ont été supprimés avec des demandes de subventions exceptionnelles. »

M. RICHARD : « Il y en aura encore cette année croyez-moi. Au cas par cas, on verra, si les associations le demanderont ou bien viendront me voir et on regardera la subvention exceptionnelle qu'ils veulent, si on peut les aider et comment on peut les aider. »

Mme BRIFFARD : « D'accord. »

Mme F. DUCHAUSSOY : « Je voulais savoir concernant la subvention des commerçants eudois, je m'interroge parce qu'en 2013, ils ont reçu 4 000 €, en 2014, 2 500 € et rien en 2015. Peut-être n'ont-ils rien demandé mais avez-vous fait le choix de ne plus aider les commerçants eudois ? Ou bien apportez-vous votre soutien sous une autre forme ? »

M. le MAIRE : « Nous en reparlerons. Nous apporterons notre soutien sous une autre forme mais surtout ils n'ont pas fait la demande et pour l'instant nous commençons à connaître sérieusement le tissu commerçant. L'Union des commerçants a du mal à élargir son cercle donc pour l'instant, on est resté avec les commerçants à travailler par projet et non plus par subvention. »

Mme F. DUCHAUSSOY : « J'avais aussi une proposition éventuellement, je pense qu'il faudrait mettre les sportifs méritants à l'honneur, c'est une récompense et là il serait peut-être bien de mettre les sportifs méritants à l'honneur en versant aux associations sportives une prime de résultat qui pourrait être différente selon si le niveau est national ou départemental, je pense que ça pourrait motiver les sportifs et les responsables des associations. »

M. le MAIRE : « A condition qu'ils ne prennent pas des personnes de l'extérieur. Donc ce n'est pas si simple que ça de répondre à votre question Madame. »

M. RICHARD : « Je crois aussi qu'il faut penser à favoriser aussi les enfants en termes d'encadrement plus qu'à une performance et uniquement pour la performance. »

M. BARBIER : « Oui et le rôle du sport c'est une éducation populaire à ce que je sache. L'important c'est de participer. »

M. RICHARD : « Oui. Tout-à-fait. Nous sommes d'accord. »

M. LABOULAIS : « J'ai une question sur un dossier que je ne connais pas du tout. Je n'ai pas compris pour le COB, comment on arrive en résultat final à 1 000 € en subvention ? »

M. RICHARD : « J'ai vu dans le journal et je vais citer ce que j'ai lu « *Nous avons déjà mis en place un système de vérification pour voir où allait l'argent public.* » En parlant du Maire, il était écrit dans ce journal « *Il n'a rien fait de plus.* » C'est bien ça ? J'ai bien lu le journal ou je me suis trompé en lisant le journal ? »

Mme GAOUYER : « Pouvez-vous nous redire ce que vous venez de dire ? »

M. RICHARD : « J'ai lu dans un journal local « *Nous avons déjà mis en place un système de vérification pour voir où allait l'argent public.* « *Il* » je pense que c'est le Maire « *n'a rien fait de plus.* » Le journal s'est-il trompé ? »

M. LABOULAIS : « Ce n'est pas une question que je pose. »

M. RICHARD : « Je vais vous répondre. Je voulais savoir si vous êtes d'accord. »

Mme GAOUYER : « Je vais répondre. Quand nous sommes arrivés en 2008, il y avait un papier de demande de subvention qui était peu ordinaire. Je me limiterai à cela et donc, nous sommes allés sur le service Internet, pour chercher les documents officiels qui sont mis en avant par Jeunesse et Sport qui maintenant a changé de nom. Si c'est une allusion à cela que vous faites, je ne peux rien vous donner de plus. »

M. le MAIRE : « En aucun cas Madame. »

M. RICHARD : « Ce n'est pas une allusion à cela ? »

M. le MAIRE : « Ce n'est pas du tout une allusion à ça. »

M. RICHARD : « On m'a demandé de vérifier où allait l'argent public. Je vais vous répondre maintenant. »

M. le MAIRE : « On va vous répondre directement et la réponse est très claire. Donc écoutez-la. »

M. RICHARD : « Vous avez dit en temps utile « *vous avez analysé l'utilisation de l'argent public* », je suis désolé, c'est dans le journal, c'est complètement faux. Moi je suis surpris que vous ayez obtenu des réponses satisfaisantes et pour tout dire j'ai peine à le croire. Pour ma part, j'attends toujours que cette association réponde à mes questions et ce, malgré plusieurs lettres recommandées. Je n'ai aucune réponse par rapport à l'utilisation de l'argent de la part de cette association. Donc, si vous aviez pu en obtenir pendant votre mandat, bien. Moi, depuis un an, et malgré plusieurs lettres recommandées, je n'ai aucun retour positif sur le sujet. »

M. le MAIRE : « Pour être clair Madame BRIFFARD, nous avons identifié certains points, nous avons demandé des réponses et nous n'avons aucune réponse satisfaisante. Donc, pour l'instant, c'est la raison pour laquelle, à titre de prévention, nous avons mis 1 000 €. Nous espérons bien avoir de la part du COB des réponses à nos questions. Si nous n'avons pas de réponses à nos questions, il faudra en tirer les conséquences et ce sont des questions tout à fait basiques. »

M. RICHARD : « J'ajouterai tout simplement que j'ai proposé plusieurs dates de réunion à ce club ou du moins à leurs représentants, j'attends toujours de savoir s'ils vont venir en réunion. La dernière réunion était planifiée début mars, une autre est planifiée le 2 avril. Je n'ai vu personne. »

M. LABOULAIS : « Pourquoi vous ne donnez pas 0 € ? Pourquoi 1 000 € ? »

M. RICHARD : « Parce que je ne veux pas interdire à l'association d'aller chercher des subventions ailleurs et il y a des enfants derrière. »

M. LABOULAIS : « Il y a combien d'adhérents ? »

M. RICHARD : « Ils peuvent encore vivre ne vous inquiétez pas. Leurs comptes ne sont pas si mal. »

M. le MAIRE : « Oui largement. »

M. RICHARD : « Et très largement. »

M. LABOULAIS : « Je n'ai pas dit ça. *...*le COB qui va chercher de l'argent...enfants... 1 000 € (passage inaudible à l'écoute). »

M. le MAIRE : « Et bien essayez de les convaincre de nous donner des explications sur les dépenses qu'ils font avec les justificatifs correspondants. Généralement quand quelque part où vous avez une facture de 1 000 € peu importe le chiffre, on vous donne les justificatifs. Nous avons posé ce type de question. Nous avons aussi identifié, disons-le clairement, un des PV payé par l'association. Ce n'est pas acceptable. Donc pour l'instant, nous avons posé un certain nombre de questions, nous avons demandé des mesures rectificatives et nous n'avons aucune réponse. Donc en attendant, 1 000 €. Cela leur permet quand même de faire des demandes de subvention. Donc, si vous pouvez insister auprès d'eux afin qu'ils nous donnent des réponses à ce que nous avons demandé, nous serons très contents. Et on revient à la question, nous sommes redevables de l'utilisation de l'argent public et il ne s'agissait pas de petites sommes. »

M. BARBIER : « Pourquoi vous ne donnez rien à la DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale) ? »

M. RICHARD : « Tout simplement parce que c'est une fédération départementale et qu'on a plutôt envie de déléguer notre argent sur le local. »

Mme GAOUYER : « Pouvez-vous m'éclairer : les DDEN sont-ils présents aux conseils d'écoles dans nos écoles publiques ? »

Mme BOUQUET : « C'est très variable. Parfois, ils sont là et parfois non. »

Mme GAOUYER : « Il faut aussi comprendre que, en général, les DDEN sont d'ex enseignants qui ont pris « un peu d'âge » et vous savez que la présidence a changé dans l'année compte tenu justement de l'âge du président. J'en vois, pour certaines écoles, sous mon mandat, où le DDEN est venu à tous les conseils d'écoles et je pense en particulier aux deux maternelles. »

M. le MAIRE : « Est-ce que ce n'est pas à l'Education Nationale de financer ? Pourquoi une mairie doit financer des organisations qui sont un peu hors la mairie, hors la ville ? Je pose la question. »

Mme GAOUYER : « Non, les DDEN ont été mis dans la loi pour les écoles publiques au titre de la connaissance du monde de l'éducation nationale et de servir de partenaire, de lien à la fois entre l'école et les parents, et comprendre en même temps des nécessités d'amélioration pour apporter leurs points de vue. Ce sont des conciliateurs du monde de l'école. Donc ils ont peu de dépenses et ils ont l'habitude de demander dans chaque commune, la valeur de 150 €. Je vous rappellerai pour que ce soit clair pour certains, que Monsieur LENGLET était membre des DDEN. »

M. le MAIRE : « Mais cela n'empêche que ma question est importante. Je me pose des questions de savoir si ces organisations qui servent à l'Education Nationale ne doivent pas être financées par le département ? Pourquoi le financer par la mairie ? C'est la question que je me suis posée quand j'ai étudié les subventions cette année avec Monsieur RICHARD. »

Mme GAOUYER : « Pourquoi « financées par le département » ? Les DDEN n'interviennent que pour les écoles primaires, je vous rappelle que primaires c'est maternelles plus élémentaires. Le département intervient dans les collèges. »

M. le MAIRE : « C'était l'option, je ne suis pas à 150 € près vous le savez mais c'était plutôt dans le principe. Je prends bonne note de ce que vous avez dit. »

Mme GAOUYER : « Est-ce que certaines associations qui n'ont pas fait de demandes à ce jour pourront être rattrapées ? »

M. le MAIRE : « C'est dans le cadre des subventions qu'on a mises un peu plus fortes exceptionnelles bien entendu. Mais là, ils vont être obligés de nous donner un dossier montrant le caractère exceptionnel de leur demande. »

M. RICHARD : « Il faut quand même signaler que les dossiers ont été demandés fin janvier, que certains autres nous sont arrivés dans les derniers fin février. Je crois que les associations d'une manière générale savent qu'il y a un délai, ce n'est pas nouveau. On arrive maintenant début avril, donc peut-être y aura-t-il des demandes, on ne sait pas. »

Mme GAOUYER : « Je prends un exemple : la société philatélique, le président est mort donc on peut considérer que c'est un cas de force majeure. »

M. RICHARD : « Il y a des évènements exceptionnels je ne vous mens pas. »

Mme BRIFFARD : « Je voudrais juste revenir sur le Centre des Fontaines. Les explications nous les avons eues. Vous nous avez dit que toute à l'heure, vous nous avez dit quant à parler d'une certaine date que concernant le Conseil Municipal les documents étaient quand même prévus pour le 26 mars. »

M. le MAIRE : « Oui. »

Mme BRIFFARD : « Vous avez parlé d'une certaine démission. »

M. le MAIRE : « Oui on la connaissait depuis longtemps vous le savez bien, les informations circulent. »

M. BARBIER : « A notre connaissance, elle a été écrite le » * (inaudible à l'écoute)

Mme BRIFFARD : « On la connaissait depuis longtemps ! »

Mme PAULINO CURADO : « Il y a eu une demande de rupture conventionnelle. »

M. LABOULAIS : « Concernant le Centre des fontaines, je trouve ça intéressant*... les assises, *... la répartition, l'opportunité de m'exprimer là-dessus, sur les centres de loisirs c'est intéressant. Il y a deux associations entre le centre des fontaines et la hêtraie qui peuvent se situer en concurrence sur un certain champ. Du reste, L'auberge de jeunesse et la MJC qui sont liées à leur équipement, les activités que la Hêtraie ne peut pas faire. Réciproquement, le patrimoine de la Hêtraie qui peut mettre en œuvre des activités que ne peut pas faire le Centre des fontaines. Je trouve plutôt bien qu'il n'y ait plus qu'un centre de loisirs d'autant plus qu'il y a la Communauté de communes qui entre dans les bonnes organisations. Donc, ma question est simple. Lorsqu'on dit 127 000 € de subvention de fonctionnement, il y a environ la moitié qui est vraiment du fonctionnement, l'autre moitié des 127 000 € liés à l'activité enfance jeunesse. L'activité enfance jeunesse pour terminer mon raisonnement, ça va s'arrêter car c'est la Hêtraie et la Communauté de communes qui vont reprendre donc cette somme d'environ 65 000 € en 2016 doit disparaître donc si on fait 97 000 € avec les 30 000 € cette année moins les 67 000 € en gros, il reste environ 30 000 € et il y a actuellement je parle salarié, on s'entend bien, Centre des fontaines directement salarié par l'association, il y a l'équivalent de 3 postes et demi, 1 qui démissionne, il reste l'équivalent de 2 postes et demi, c'est-à-dire 3 personnes, 30 000 € c'est le coût d'un poste.

Que va-t-il se passer pour les salariés du Centre des fontaines en début 2016 ? »

M. le MAIRE : « La Directrice n'est pas sur les effectifs. Nous rompons le contrat à la fin du mois d'août. J'ai plusieurs interrogations sur le Centre des fontaines, j'ai demandé il y a environ 5 semaines au Centre des fontaines de me donner un détail des dépenses par destination. Je ne l'ai toujours pas. Quand vous parlez aussi de transfert vers la Communauté de Communes, il est évident qu'elle aura sa propre part de financement. On ne sait pas dans quelle organisation elle va passer donc on ne peut pas dire que le Centre des fontaines ou les personnes de la Hêtraie et les personnes du Centre des fontaines vont être exclues d'une future organisation. Donc je crois qu'il faut rester prudent sur cet aspect disparition de la somme que vous avez citée. »

M. LABOULAIS : « Ce n'est pas compliqué. C'est la seule association où il y a un expert comptable, les comptes sont exposés en assemblées générales. »

M. le MAIRE : « J'ai demandé une répartition des comptes et j'attends toujours. »

Mme BRIFFARD : « J'ajouterai encore qu'au dernier CA où il y avait les représentants de la municipalité, les comptes ont été présentés par poste. »

M. le MAIRE : « Vous ne comprenez pas bien ma question. Je souhaite avoir sur la somme totale l'argent qui est dépensé pour l'aspect loisirs et les recettes afférentes, une comparaison entre les recettes par secteur et les dépenses par secteur. Cela n'existe pas. »

Mme BRIFFARD : « Si cela a été présenté au dernier Conseil d'Administration. »

M. le MAIRE : « J'ai fait une demande précise, elle est écrite, j'attends une réponse. Le Président a eu cette demande. »

Mme BRIFFARD : « Et les membres du Conseil Municipal l'ont eu au moins à cette époque. »

M. le MAIRE : « Le Président m'a promis une réponse. Cela prouve bien qu'il n'avait pas les données. »

Mme BOUQUET : « Le 4 avril, on n'a pas eu par domaine. On n'a pas eu 3 séparations entre l'auberge de jeunesse, le centre de loisirs, c'est ce qui avait été demandé. »

M. le MAIRE : « Recettes, dépenses. »

M. LABOULAIS : « Je suis juste administrateur du Conseil d'Administration du 3 auquel j'ai participé et cela n'a jamais été évoqué. Cela n'a jamais été posé comme un sujet au Conseil d'Administration. »

M. le MAIRE : « J'ai écrit au Président il y a quelques semaines. »

M. LABOULAIS : « D'accord donc là il y a une rencontre à prévoir ? »

M. le MAIRE : « Voyez votre Président. Moi je lui ai écrit. C'est de la comptabilité analytique il faut regarder les choses en face. Par secteur, les recettes et les dépenses. »

Mme GAOUYER : « La Cour Régionale des Comptes est venue explorer le Centre des Fontaines et depuis qu'ils ont dit que l'Association n'était pas transparente, il y a obligation pour l'Association de faire les 3 comptes, toutes les années où j'ai été présente, j'ai eu cette répartition. Donc, elle est dans les dossiers mairie. Il s'agissait des recommandations de la Cour Régionale des Comptes. »

M. le MAIRE : « Nous n'avons pas les recettes et les dépenses par secteur d'activités. On ne parle pas de la même chose. Les comptes peuvent être très bien, je ne les critique pas. Ce que je veux savoir, c'est, par les grands secteurs d'activités du Centre des Fontaines, combien de recettes sont affectées ? Où sont les subventions ? Et par rapport à ça, à qui cela profite, par secteur d'activités ? Je ne veux pas avoir la même remarque qu'on a eue sur la Ludothèque, de la CAF qui nous a dit qu'une partie des subventions de la Ludothèque servait au fonctionnement des jeux et non pas de ce qui était prévu. Donc je veux avoir des traces écrites de la part du Président sur ces recettes et ces dépenses par secteur d'activités. »

Mme GAOUYER : « Ma réponse s'adresse à ce que vient de dire Madame BOUQUET. »

M. LABOULAIS : « C'est un équipement qui existe depuis 1967. Sur la partie auberge de jeunesse et la MJC pour 2016, dans l'hypothèse que vous ayez envie d'adhérents, il y aura l'assemblée générale bientôt et nous aurons des réponses plus précises. Est-ce que, à partir de 2016, il y aura pour la partie auberge de jeunesse et MJC... ? »

M. le MAIRE : « La MJC pour moi c'est l'association donc on a dénoncé le contrat. On ne parle pas de la même chose. »

M. LABOULAIS : « Pour les activités qui ne sont dans le Centre des loisirs comme le cirque par exemple. »

M. le MAIRE : « Quelque part, l'auberge de jeunesse, il faudra bien l'aider. C'est un outil indispensable pour la ville. Nous sommes bien d'accord là-dessus. Je ne remets pas ça en cause. Nous avons même un plan, je ne sais pas si nous le ferons en 2016 ou en 2017 mais nous référons tout l'ensemble sanitaires de l'auberge de jeunesse. Ce n'est pas remis en cause. Concernant les autres activités, je veux vérifier ce qu'elles coûtent aux contribuables. »

Mme BRIFFARD : « Je voudrais juste rajouter, il y avait eu un CA le 26 janvier auquel je n'ai pu assister mais vous aviez refusé les comptes parce que justement, à cause de votre réflexion, des comptes ont été représentés après justement cette division là. Vous avez téléphoné le soir même au Président pour ne pas voter les comptes, chose qui n'a pas été faite en CA, parce que tout le CA n'a pas suivi et nous avons voté les comptes parce qu'il y avait cette répartition. Je voulais juste le rappeler. »

M. le MAIRE : « Je vais vous donner un exemple pour être très clair, très précis. Il y a eu la création d'un secteur Danse de Salon. Je veux savoir pour ce secteur, combien il y a de recettes, combien il y a de dépenses ? Pour savoir si c'est équilibré ou non. C'est cela que je souhaite vérifier. Je veux vérifier la destination de nos subventions et il y a des choses que le contribuable n'a pas à subventionner. La Danse de Salon, je ne vois pas l'intérêt de subventionner cela quand on a des difficultés financières donc je veux les détails recettes, dépenses. C'est ce que j'ai demandé à votre Président. J'ai donné comme exemple la Danse de Salon mais il y en a d'autres. On parle de 200 000 € quand même. Et le temps que je n'ai pas une justification exacte des 200 000 € il est clair qu'on fait ce qu'on doit faire à savoir équilibrer notre budget. 3 chiffres quand même 700 000 € de réductions de recettes, 200 000 € à la MJC, 200 000 € à l'OTSI. 400 000 € plus de la moitié, cela vaut la peine d'y regarder de façon plus précise ce qu'il y a dans ces 200 000 €. »

M. DUCHAUSSOY : « Je souhaiterais en savoir un peu plus justement sur l'Office de Tourisme parce qu'en ce qui concerne le tourisme, on constate que l'année dernière, la subvention était de 190 000 €, cette année la demande était de 199 000 € et la proposition nouvelle est de 110 000 €, ce qui fait un montant inférieur. Simplement il y a 9 salariés, des permanents de l'Office de Tourisme, j'aimerais savoir dans ces conditions là comment vous comptez accueillir réellement les touristes à Eu. Vos ambitions d'augmentation de la fréquentation touristique me semblent sérieusement compromises ? »

M. le MAIRE : « Pour l'instant, la proposition de 110 000 € c'est parce que je n'ai pas eu de réponses très claires de l'Office de Tourisme quand j'ai demandé de descendre leurs subventions. Donc ils n'ont pas fait de projet, c'est toujours un peu plus 190 000 €, je trouve ça inacceptable. »

M. DUCHAUSSOY : « L'Office de Tourisme n'en peut plus de vos exigences invraisemblables. Il faut savoir que là, on a 3 administrateurs qui ont démissionné depuis le

début de l'année dont le Trésorier, de toute façon, on sait pertinemment que c'est ce que vous souhaitez, on sait où vous voulez en venir. Ce qui serait bien, c'est que ce soir, vous l'annonciez aux eudois et que ce ne soit pas moi qui le fasse. »

M. le MAIRE : « Je n'ai pas d'annonce plus que ce que j'ai dit tout à l'heure. »

M. DUCHAUSSOY : « Moi je vais le faire pour vous, ce vous voulez Monsieur le Maire, vous avez décidé que comme tout bon salarié à la ville, la Directrice de l'Office de Tourisme était incompétente, et ça c'est selon vos critères à vous et donc vous avez décidé de la « virer » et vous étranglez financièrement l'Office de Tourisme pour qu'il « vire » et que ce ne soit pas vous le Maire mais l'association de l'Office de Tourisme qui est une délégation je vous le rappelle. »

M. le MAIRE : « C'est votre interprétation personnelle Monsieur DUCHAUSSOY. »

M. DUCHAUSSOY : « Non. C'est effectivement comme ça que ça se passe. Si l'Office de Tourisme s'est permis de s'exprimer dans la presse récemment c'est pour cette raison là. Vous savez que le Conseil d'Administration est convoqué par le Commissaire aux comptes parce que nous sommes en véritable situation de catastrophe financière. On ne peut même pas payer les salaires cette année donc expliquez-nous comment on va faire. »

Mme BRIFFARD : « C'est exactement le même problème que pour la Maison des Jeunes. »

M. le MAIRE : « Concernant la Maison des Jeunes, ce n'est pas le même problème. »

Mme BRIFFARD : « Si, on sait très bien que ça se rejoint. Vous l'avez dit de toute façon. »

M. le MAIRE : « J'ai une remarque à faire sur l'Office de Tourisme Monsieur DUCHAUSSOY. Ils n'ont pas été cherchés de subventions supplémentaires auprès des professionnels du tourisme. Cela manque. »

M. DUCHAUSSOY : « L'Office de Tourisme reste une délégation n'est-ce pas ? »

M. le MAIRE : « Non c'est une association. »

M. DUCHAUSSOY : « Non c'est une association à qui la municipalité délègue une compétence. Je crois que c'est parfaitement clair pour tout le monde. »

Mme GAOUYER : « On peut même déléguer plus, dans les textes c'est écrit. »

M. le MAIRE : « J'ai répondu à l'Office de Tourisme et je n'en dirai pas plus. »

M. DUCHAUSSOY : « Cela ne me surprend pas. Cela me rappelle les vieux débats télévisés entre Georges MARCHAIS et Jean-Pierre ELKABACH. ! Vous avez évoqué les mêmes réponses c'est à peu près ça. »

M. le MAIRE : « S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vais passer à la partie investissements. »

M. DUCHAUSSOY : « On va voter les subventions séparément ? »

M. le MAIRE : « Oui, il y aura 3 votes : vote du budget ville, vote des subventions et ensuite, le vote des taxes. »

Donc concernant les investissements, je vais vous parler des recettes. Subventions d'investissement pour 2015, 433 944 € ; emprunts dont j'en ai parlé précédemment 1 million ; total des recettes d'équipement 1 433 944 € ; dotations, fonds divers et réserves 265 468 € ; excédent de fonct. capitalisés 174 945 € ; produits des cessions 765 167 € ce qui fait un total des recettes financières de 1 205 580 € ; total des recettes réelles d'investissement 2 639 524 €. Virement de la section de fonctionnement 527 737 € ; opérations d'ordres de transferts entre sections 263 930 € soit un total des recettes d'ordres d'investissement de 791 667 € ; un total des recettes d'investissements de 3 431 191 €.

Y a-t-il des questions ? Non, donc je vous propose de passer aux dépenses d'investissements. Subventions d'équipement 465 000 € ; immobilisations corporelles 256 695 € ; immobilisations en cours 1 309 550 € soit un total des dépenses d'équipement de 2 031 245 € ; emprunts et dettes assimilés 995 000 € ; total des dépenses financières 995 000 € soit un total des dépenses réelles d'investissement de 3 026 245 € ; opérations d'ordres de transferts entre sections 230 000 € ce qui fait un total d'ordre d'investissement de 230 000 € et un total général de 3 256 245 € auxquels il faut ajouter un solde négatif au report antérieur de 470 445 €, ce qui fait un total des dépenses d'investissement de 3 726 691 €.

Y a-t-il des questions ? »

M. DUCHAUSSOY : « Peut-on avoir le détail du compte 204182-bâtiments et installations 450 000 € ? »

M. le MAIRE : « Dans les subventions d'équipements, il y a la part de la ville pour le FISAC pour un montant de 7 000 €, la part de la ville pour l'amélioration de l'habitat... »

M. DUCHAUSSOY : « Ce n'est pas cela que je vous demande. Au compte 204182, je souhaiterais avoir le détail des 450 000 €. »

M. le MAIRE : « C'est la cession de l'immeuble Jacques Anquetil. Je vous rappelle que nous avons vendu l'immeuble Jacques Anquetil pour 450 000 €, ce qui nous a permis d'éviter ou de financer les 450 000 € qu'il y avait pour la construction des 50 logements de la caserne Morris. Donc les 450 000 € correspondent à Jacques Anquetil. »

M. DUCHAUSSOY : « D'accord, merci. »

Mme GAOUYER : « Vous venez d'évoquer le chiffre du FISAC. J'ai entendu 7 000 €. Précédemment le montant était 16 000 €. »

M. le MAIRE : « J'ai dû faire une erreur au niveau de la colonne. C'est 12 200 €, excusez-moi. »

Mme GAOUYER : « Et qu'en est-il justement du FISAC parce qu'on n'a pas entendu beaucoup parler de lui en 2014 ? Y a-t-il eu des réunions parce que, du temps où j'étais à la mairie dans la majorité, il y avait systématiquement un invité de l'opposition ? »

M. le MAIRE : « Nous n'avons pas fait de réunions spéciales sur le sujet FISAC. »

Mme GAOUYER : « Mais le temps presse. »

Mme PETIT : « Nous avons encore un peu de temps. »

Mme GAOUYER : « Il n'en reste pas beaucoup. »

M. HAVARD : « Nous ne dépenserons pas ce que vous avez dépensé sur 6 ans. »

Mme GAOUYER : « Vous en dites plus ou vous retirez ce que vous venez de dire parce que le FISAC est une aide à la modernisation des commerces selon des critères en partenariat avec l'Etat. Monsieur, je ne vous ai pas parlé à vous. J'ai parlé du FISAC. Vous retirez ce que vous venez de dire ou vous n'en n'avez pas dit assez. De toute façon, Monsieur, vous n'avez pas réclamé la parole. »

M. le MAIRE : « Concernant le FISAC, pour l'instant, de mémoire, il faut qu'il y ait une demande des commerçants aussi. Pour l'instant, nous n'avons eu aucune demande. »

Mme GAOUYER : « Et bien voilà, c'est ça que vous répondez. Ou vous ne savez rien ou vous savez quelque chose. »

M. le MAIRE : « Ce que l'on sait c'est que personne ne nous a sollicités pour une opération identique à celle que vous aviez réalisée dans le cadre du FISAC dans les années précédentes.

S'il n'y a plus de questions ni de remarques, nous passons au vote.

Mme BRIFFARD : « Ce n'est que sur leurs associations ? »

M. le MAIRE : « Que sur leurs associations bien sûr. Concernant les subventions, qui est contre ? 6 contre. Qui s'abstient ? 3 abstentions. Vote approuvé à la majorité. »

M. DUCHAUSSOY : « Personnellement je m'abstiens sur l'ensemble des subventions devant le traitement inique aux associations, je m'abstiens sur l'ensemble des subventions puisque je ne suis pas concerné ici par les associations. »

M. le MAIRE : « Il fallait lever la main quand j'ai demandé qui s'abstient. Donc qui s'abstient ? 3 abstentions ? Qui est contre ? 6 contre. Vote approuvé à la majorité. »

Mme GAOUYER : « Est-ce que je pourrais avoir la lecture sur ce chapitre là de ceux qui ne participent pas au vote au titre de leur association (présidents et trésoriers) ? »

M. le MAIRE : « Madame BOUQUET pour la Maîtrise de la Collégiale, M. MAXENCE pour les ACPG CATM, Monsieur BARBIER pour l'Ecole de musique et la MJC en trésorerie.

Nous passons à présent au vote du budget ville. »

M. DUCHAUSSOY : « Je souhaiterais m'exprimer avant le vote du budget ville. »

Mme GAOUYER : « Moi également. »

M. le MAIRE : « Très bien. »

M. DUCHAUSSOY : « Le vote du budget représente, à mes yeux un des moments clé de la vie locale. Ce n'est pas qu'une affaire de chiffres, c'est aussi sans aucun doute, le vote politique dans la commune, celui où l'on vous accorde ou pas la confiance. Aujourd'hui comme

la majorité des eudois, je me pose la question « peut-on encore vous faire confiance ? ». Force est de constater que non. Vous avez axé votre politique sur le rétablissement des finances mais à quel prix ? Vous êtes obnubilé par le rétablissement d'un excédent d'exploitation qui vous ferait passer pour un bon gestionnaire mais un bon gestionnaire doit savoir ménager le problème dans sa globalité et ne pas être simplement arc-bouté sur sa calculette. Pour réussir ce pari, difficile dans la conjoncture à laquelle nous soumet l'Etat, il eût fallu garder l'adhésion des eudois, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La confiance acquise durant la campagne a fait place à la défiance. Je ne donnerai qu'un exemple, en janvier, vous lanciez à juste titre un message concernant la propreté de la ville et chacun sait que c'est en impliquant les citoyens que la ville restera propre. Dans le même temps, vous annoncez la suppression des encombrants qui vient compliquer la vie de chacun mais surtout engendre une réaction de rejet et de résistance à votre décision. Résultat, on découvre régulièrement ça et là des dépôts sauvages qui traînent plus ou moins longtemps dans nos rues. Dans la rue Massacre, en face de l'entrée du restaurant Le Collège, un dépôt est resté 3 semaines, il suffit de se promener à pieds dans le centre ville pour constater la saleté de nos rues, le comble ayant été atteint durant le week-end pascal. La saleté appelle la saleté ; aujourd'hui, vous maniez le bâton ; vous n'avez pas compris que la propreté de la ville comme le reste ne peut être obtenu que par une adhésion massive des eudois. Comment voter la confiance dans ces conditions ? Comment voter la confiance à un Maire qui répond à une eudoise qui lui expose un problème bien réel ? « Vous êtes une menteuse », comment voter la confiance à un Maire qui répond à une eudoise qui lui expose les problèmes d'une association « tu m'emmerdes » ? Comment voter la confiance à un Maire qui baisse de manière drastique la subvention de l'Office de tourisme parce qu'il a décidé de virer la directrice ? Comment voter la confiance à un Maire qui qualifie d'incompétent le salarié de l'AGEM parce que la mairie veut faire des économies ? Comment voter la confiance à un Maire qui traite les associations avec mépris au lieu de dialoguer avec elles ? Comment voter la confiance à un Maire qui humilie publiquement un président d'association dont le dévouement à la cause associative ne saurait être remis en question et qui devrait être publiquement récompensé à ce titre ? Comment voter la confiance à un Maire qui n'a que faire de la vie de ses concitoyens ? Comment voter la confiance à un Maire qui a trahi la confiance des eudois ? Dans ces conditions, je ne peux, avec les eudois, vous faire confiance.

Je m'abstiendrai donc de voter le budget, reflet de votre mauvaise politique pour ma ville. »

M. le MAIRE : « Merci de ne faire que vous abstenir. »

Mme F. DUCHAUSSOY : « Il y a un an, vous nous parliez de la situation préoccupante de notre ville avec l'impossibilité d'investir. Vos propositions étaient d'augmenter les recettes et de diminuer les dépenses afin de recréer un fond de roulement. A l'heure d'aujourd'hui, vous nous proposez un budget avec un seuil de fonctionnement en hausse avec un excédent reporté de 1 030 000 € grâce notamment à l'indemnité d'assurance de l'immeuble de la Croix rouge mais vous augmentez de 280 000 € les dépenses de fonctionnement. Je ne vais pas revenir sur le détail des augmentations des dépenses mais entre les augmentations et les déficits des budgets annexe, du coût de la réforme des rythmes scolaires que vous avez appliqués à la lettre estimant qu'on refuse la liste, que cette réforme était une mauvaise réforme, sachez Monsieur le Maire que si vous aviez fait une économie de cette réforme en appliquant juste la loi nous aurions pu baisser la taxe d'habitation de 5 % pour l'ensemble des contribuables.

Baisser les impôts c'est possible. J'ai bien compris que ce n'était pas votre priorité. Vous auriez pu aussi profiter de l'augmentation des recettes de fonctionnement pour dégager plus d'autofinancement en faveur de l'investissement. Malheureusement cela n'a pas été votre choix et cela vous oblige encore à emprunter 1 million d'euros pour l'investissement. Monsieur le Maire, l'emprunt c'est l'avenir de demain. Si vous continuez à augmenter vos dépenses, vous dégagerez à ce moment là de l'autofinancement. Que ferez-vous en 2016 sachant que les dotations vont encore diminuer et que vous aurez des recettes en moins ? Je vous ai donné

quelques pistes pour réduire vos dépenses mais je vais vous en donner une dernière pour 2016. Vous pourriez programmer la baisse des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes ne serait-ce que 500 € par mois et par élu. Vous feriez une économie de 36 000 € par an, ceci est appliqué dans les villes Front National et les budgets se portent bien et les impôts baissent. Je voterai contre le budget. »

M. le MAIRE : « Je pense que vous aurez besoin d'un petit peu de formation sur les comptes. Nous en reparlerons. Vous avez tout mélangé, excusez-moi de vous le dire. »

Mme GAOUYER : « Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Elu(e)s, Mesdames, Messieurs. Vous avez compris que notre groupe ne peut accepter cette façon surprenante de maltraiter le tissu associatif en décidant de couper dans le vif par des réductions successives des subventions municipales aux associations, d'abord en 2014 puis cette année encore.

Que va-t-il se passer dans les années suivantes ? Sans règles clairement établies et acceptables, nous avons voté contre le budget subventions. Nous nous désolidarisons de ces types de décisions qui vont à l'encontre du travail des bénévoles disponibles, investis, au service des autres. Ils défendent le vivre ensemble. La compétence urbanisme va bientôt être transférée à la Communauté de Communes et nous ne voyons pas se profiler de baisse du coût financier comme le veut la loi pour la ville d'Eu. Des places de parking disparaissent. Des croisements à multi stops fleurissent. Des ramassages des encombrants se sont volatilisés depuis le début 2015. Les ruches ont investi différents terre-pleins où prospèrent les gaz d'échappement, heureusement elles sont fictives ces ruches.

Vous faites pousser des arbres etc, mais vous oubliez la jeunesse et l'intergénérationnel. Le Centre des fontaines nage dans un flou artistique. Les personnels vont d'incertitude en incertitude. Les usagers ne comprennent rien. Les administrateurs s'arrachent les cheveux sur ce montage. Pour qui, pour quoi, le démontage ? C'est un montage mais c'est aussi un démontage. Le vivre ensemble en prend un sacré coup. La fête de Briga s'est dissoute, allez savoir pourquoi ? Les Jeudis aux Jardins se réduisent jusqu'à quand ? Le Théâtre municipal a une nouvelle Directrice mais qui n'a pas été présentée officiellement au Conseil Municipal. Il en est de même du nouveau Directeur des Services Techniques. Les usages se perdent.

Aurons-nous enfin les invitations normales de Conseillers municipaux ? Au travers des différentes lignes budgétaires, nous cherchons où se cache ce grand projet d'attractivité de la ville ? Nous cherchons vos grands projets. Nous avons juste trouvé le remboursement du capital des emprunts pour 995 000 € au titre de 2015 mais déjà se profile un nouvel emprunt de 1 million d'euros après le million d'euro emprunté au budget 2014. Ce budget révèle un projet inexistant, une enveloppe vide. Les eudoises et les eudois n'y comprennent rien, nous non plus. La municipalité doit accompagner les habitants dans leurs projets, dans leurs difficultés. Cela est complètement oublié par votre politique purement gestionnaire.

Nous nous abstenons sur ce budget. »

M. le MAIRE : « Vous avez oublié de mentionner dans votre discours les 700 000 € de diminutions de recettes. »

Mme VANDENBERGHE : « Je souhaite intervenir concernant la position que vous avez adoptée ces dernières semaines. Lorsque j'ai intégré votre équipe à l'occasion des élections municipales, il était question de former une liste divers droite. A ce jour, les choses ont bien changé. En effet, accepter de mettre son nom sur la profession de foi du Parti Socialiste et du Front de gauche, pour moi, est une trahison vis-à-vis des hommes et des femmes de droite qui ont contribué à votre élection. Quant à déplacer la date du Conseil Municipal sur demande de l'opposition, qu'en penser ? »

M. le MAIRE : « Je note vos remarques. Nous passons à présent au vote du budget. Qui est contre ? 1 contre. Qui s'abstient ? 8 abstentions. Vote approuvé à la majorité.

Nous passons aux taxes et comme vous avez pu le constater dans les chiffres, il n'y a pas d'évolution sur le budget 2015.

S'il n'y a pas de question ni de remarque sur ce sujet, nous passons au vote. Qui est contre ? 1 contre. Qui s'abstient ? 8 abstentions. Vote approuvé à la majorité.

Nous passons au budget Théâtre et je laisse la parole à Madame PETIT. »

Mme PETIT : « Nous débutons ce budget par la section de fonctionnement. En dépenses : charges à caractère général 252 940 € ; charges de personnel 196 500 € ; total des dépenses de gestion courante 449 440 € ; à cela s'ajoutent des charges exceptionnelles 400 € ; total des dépenses réelles de fonctionnement 449 840 € ; opérations d'ordre de transfert entre sections 13 613 € ; total des dépenses d'ordre de fonctionnement pour le même montant 13 613 € ; total des dépenses de fonctionnement 463 454 €.

En recettes de fonctionnement, atténuations de charges 30 000 € ; produits des services 52 000 € ; dotations, participations 97 000 € ; autres produits de gestion courante 284 252 € ; total des recettes de gestion courante 463 252 € ; total 463 252 € ; résultat reporté 201 € ; total des recettes de fonctionnement 463 454 €.

Y a-t-il des questions ? »

M. BARBIER : « Un petit point par rapport à la convention. Où en êtes-vous ? »

Mme PETIT : « Nous avons une réunion le 20 mai à Rouen pour cette convention. »

M. BARBIER : « Dans les recettes vous êtes sûrs de ces chiffres là actuels ? »

Mme PETIT : « Quasiment. »

M. BARBIER : « Puis sur les charges de personnels, vous prévoyez des embauches ? »

Mme PETIT : « On prévoit des remplacements. Vous savez qu'il y a 2 membres du personnel qui sont partis donc ils seront remplacés par des contrats aidés. »

Mme BRIFFARD : « Le poste centre de gestion ce n'est pas un contrat aidé je ne pense pas ? »

Mme PETIT : « Le 2^{ème} poste est un contrat aidé. »

Mme BRIFFARD : « C'est pour remplacer qui ? »

Mme PETIT : « Vous vous rappelez il y avait Jeanne SIMACOURBE qui s'occupait de la communication, de la billetterie et de la logistique. Donc il y avait 4 personnes au Théâtre, il y aura toujours 4 personnes au Théâtre. »

Mme BRIFFARD : « Donc un contrat aidé qui est remplacé par une embauche ? »

Mme PETIT : « Non. »

Mme BRIFFARD : « Jeanne SIMACOURBE, c'était un contrat aidé ? »

Mme PETIT : « Oui elle est remplacée par un contrat aidé. »

Mme BRIFFARD : « Oui mais le poste centre de gestion ? »

Mme PETIT : « C'est l'autre, concernant le poste communication. »

Mme BRIFFARD : « Donc ça c'est un nouveau poste ? »

Mme PETIT : « Non. C'était le poste de Charlotte DUVAL. On a un peu redéfini les rôles. Elle n'était pas sur un emploi aidé. »

Mme PAULINO CURADO : « Elle remplaçait un agent en arrêt de travail. »

Mme PETIT : « Le personnel reste le même. »

Mme GAOUYER : « Cela veut dire que la personne à la communication sera sur un CDD ? Parce qu'il y a un titulaire pour le poste ? »

Mme PAULINO CURADO : « Oui. »

Mme PETIT : « Absolument. »

Mme BRIFFARD : « Donc vous n'avez pas recruté pour le moment ? »

Mme PETIT : « Si. Depuis vendredi. C'est tout nouveau. On a recruté un premier poste et un deuxième sera recruté incessamment sous peu. Malheureusement, parmi les candidats qui se sont présentés, il n'y avait pas exactement ce que nous recherchions.

Je poursuis avec la section d'investissements, en dépenses, immobilisations incorporelles 10 000 €, immobilisations corporelles 19 150 €, immobilisations en cours 15 243 € ; total des dépenses d'équipement 44 393 € ; total des dépenses réelles d'investissement 44 393 € ; total 44 393 €.

En recettes, opérations d'ordre de transfert entre sections 13 613 € ; total des recettes d'ordre d'investissement 13 613 € ; total 13 613 € ; solde positif 30 779 € ; total des recettes d'investissement 44 393 €.

M. le MAIRE : « S'il n'y a pas de question ni de remarque, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 8 abstentions. Vote approuvé à la majorité.

Je laisse la parole à Madame RICHE pour le budget camping. »

Mme RICHE : « En section de fonctionnement, en dépenses, charges à caractère général 51 560 € ; charges de personnel 61 900 € ; autres charges de gestion courante 400 € ; total des dépenses de gestion courante 113 860 € ; charges exceptionnelles 50 € ; total des dépenses réelles de fonctionnement 113 910 € ; virement section d'investissement 67 624 € ; opérations d'ordre de transfert entre sections 2 776 € ; total des dépenses d'ordre de fonctionnement 70 400 € ; total 184 311 € ; total des dépenses de fonctionnement 184 311 €.

En recettes de fonctionnement, atténuations de charges 3 700 €, produits des services 100 € ; impôts et taxes 39 000 € ; dotations, participations 2 400 € ; autres produits de gestion courante 104 963 € ; total des recettes de gestion courante 150 163 € ; total des recettes réelles de fonctionnement 150 163 € ; opérations d'ordre de transfert entre sections 34 000 € ; total des recettes d'ordre de fonctionnement 34 000 € ; total 184 163 € ; résultat reporté 147 € ; total des recettes de fonctionnement 184 311 €.

S'il n'y a pas de question ni de remarque, je passe à la section d'investissement, en dépenses, immobilisations corporelles 1 400 € ; immobilisations en cours 35 000 € ; total des dépenses d'équipement 36 400 € ; total des dépenses réelles d'investissement 36 400 € ; opérations d'ordre de transfert entre sections 34 000 € ; total des dépenses d'ordre d'investissement 34 000 € ; total 70 400 € ; solde négatif reporté 18 152 € ; total des dépenses d'investissement 88 553 €.

En recettes d'investissement, excédents de fonct. capitalisés 29 152 € ; total des recettes financières 29 152 € ; total des recettes réelles d'investissement 29 152 € ; virement de la section de fonctionnement 67 624 € ; opérations d'ordre de transfert entre sections 2 776 € ; total des recettes d'ordre d'investissement 70 400 € ; total 99 553 € ; total des recettes d'investissement 99 553 €.

Y a-t-il des questions ? »

M. DUCHAUSSOY : « Concernant les dépenses de fonctionnement, les dépenses concernant les bâtiments, je suppose que c'est la réfection des sanitaires ? »

Mme RICHE : « Oui. »

M. le MAIRE : « S'il n'y a pas d'autre question, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 8 abstentions. Vote approuvé à la majorité.

A présent nous passons au budget Bragance, je laisse la parole à Monsieur ACCARD. »

M. ACCARD : « En section de fonctionnement, en dépenses, charges à caractère général 6 375 € ; autres charges de gestion courante 9 000 € ; total des dépenses de gestion courante 15 375 € ; total des dépenses réelles de fonctionnement 15 375 € ; virement section d'investissement 2 948 € ; total des dépenses d'ordre de fonctionnement 2 948 € ; total des dépenses de fonctionnement 18 323 €.

En recettes de fonctionnement, produits des services 1 000 € ; autres produits de gestion courante 10 500 € ; total des recettes de gestion courante 11 500 € ; total des recettes réelles de fonctionnement 11 500 € ; total 11 500 € ; résultat reporté antérieur 6 822 € ; total des recettes de fonctionnement 18 323 €.

S'il n'y a pas de question ou de remarque, je passe à la section d'investissement. En dépenses, immobilisations en cours 3 000 € ; total des dépenses d'équipement 3 000 € ; total des dépenses réelles d'investissement 3 000 € ; total des dépenses d'ordre d'investissement 3 000 €.

En recettes d'investissement, virement section de fonctionnement 2 948 € ; total des recettes d'ordre d'investissement 2 948 € ; total 2 948 € ; solde positif reporté antérieur 52 € ; total des recettes d'investissement 3 000 €. »

M. le MAIRE : « S'il n'y a pas de question, ni de remarque, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 8 abstentions. Vote approuvé à la majorité.

Je laisse à nouveau la parole à Monsieur ACCARD pour le budget Elidis. »

M. ACCARD : « En dépenses de fonctionnement, charges à caractère général 16 800 € ; autres charges de gestion courante 8 800 € ; total des dépenses de gestion courante 25 600 € ; total des dépenses réelles de fonctionnement 25 600 € ; total 25 600 € ; total des dépenses de fonctionnement 25 600 €.

En recettes de fonctionnement, produits des services 8 999 € ; autres produits de gestion courante 16 600 € ; total des recettes de gestion courante 25 599 € ; total des recettes réelles de fonctionnement 25 599 € ; total 25 599 € ; résultat reporté antérieur 0,02 € ; total des recettes de fonctionnement 25 600 €.

S'il n'y a pas de question, je passe à la section d'investissement. En dépenses, immobilisations en cours 7 286 € ; total des dépenses d'équipement 7 286 € ; total des dépenses réelles d'investissement 7 286 € ; total 7 286 € ; total des dépenses d'investissement 7 286 €.

En recettes d'investissement, dépôts et cautionnements reçus 5 000 € ; total des recettes financières 5 000 € ; total des recettes réelles d'investissement 5 000 € ; total 5 000 € ; solde positif reporté 2 286 € ; total des recettes d'investissement 7 286 €. »

M. le MAIRE : « S'il n'y a pas de question ni de remarque, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 8 abstentions. Vote approuvé à la majorité.

Nous passons à présent au budget assainissement en laissant la parole à Monsieur DENEUFVE. »

M. DENEUFVE : « En section d'exploitation. En dépenses, charges à caractère général 56 170 € ; autres charges de gestion courante 6,26 € ; total des dépenses de gestion des services 56 176 € ; total des dépenses réelles d'exploitation 56 176 € ; virement de section d'investissement 66 019 € ; opérations d'ordre de transfert entre sections 75 974 € ; total des dépenses d'ordre d'exploitation 141 919 € ; total 198 096 € ; total des dépenses d'exploitation 198 096 €.

En recettes, vente de produits fabriqués 81 000 € ; total des recettes de gestion des services 81 000 € ; total des recettes réelles d'exploitation 81 000 € ; opérations d'ordre de transfert entre section 34 800 € ; total des recettes d'ordre d'exploitation 34 800 € ; total 115 800 € ; résultat reporté 82 295 € ; total des recettes d'exploitation 198 096 €.

S'il n'y a pas de question ou remarque, je passe à la section d'investissement. En dépenses, immobilisations en cours 120 000 € ; total des dépenses d'équipement 120 000 € ; emprunts et dettes assimilés 22 000 € ; total des dépenses financières 22 000 € ; total des dépenses réelles d'investissement 142 000 € ; opérations d'ordre de transfert entre sections 34 800 € ; opérations patrimoniales 25 800 € ; total des dépenses d'ordre d'investissement 60 600 € ; total 202 600 € ; total des dépenses d'investissement 202 600 €.

Autres immobilisations financières 25 800 € ; total des recettes financières 25 800 € ; total des recettes réelles d'investissement 25 800 € ; virement de la section de fonctionnement 66 019 € ; opérations d'ordre de transfert entre sections 75 974 € ; opérations patrimoniales 25 800 € ; total des recettes d'ordre d'investissement 167 719 € ; total 193 519 € ; solde positif reporté 43 810 € ; total des recettes d'investissement 237 330 €. »

M. le MAIRE : « S'il n'y a pas de question ou remarque, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 8 abstentions. Vote approuvé à la majorité. »

3) REMBOURSEMENT A UN ADMINISTRÉ D'UN DEGAT SUR UN VEHICULE

Point n° 2015/061/DEL/7.10

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée communale que le véhicule de M. POUSSIER a subi un sinistre le 28 février 2015.

Une bordure du trottoir de la rue Jeanne d'Arc, à hauteur de l'école La Providence, a provoqué l'éclatement de l'un des pneus du véhicule. La bordure située immédiatement contre le système d'évacuation des eaux était en mauvais état.

La responsabilité civile de la commune étant engagée, la somme de 115 € doit être remboursée à ce particulier après avis du Conseil Municipal puisque M. POUSSIER a directement réglé la somme auprès du réparateur.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre de recette pour rembourser à M. POUSSIER la somme de 115 € TTC.

M. le MAIRE : « Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité. »

Mme GAOUYER : « Personnellement, je ne sais pas ce que vous comptez bien faire sur le trottoir. Je ne sais pas ça fait combien de Conseils Municipaux qu'on voit des dégâts sur des voitures ? »

M. RICHARD : « Madame, vous devriez voter contre. »

Mme GAOUYER : « Non, ce n'est pas du tout ça. Ce que je veux dire c'est qu'on emplit le Conseil Municipal de questions comme ça et ça n'a aucun sens. »

M. le MAIRE : « Nous n'avons eu qu'un cas sur les trottoirs et ce qu'on a eu, c'est dans des trous. »

Mme GAOUYER : « Et alors les assurances, elles servent à quoi ? »

M. le MAIRE : « Dans ce cas là, vraisemblablement son assurance ne marchait pas. »

Mme GAOUYER : « Non la notre, la ville a une assurance. »

M. le MAIRE : « Je n'ai pas de franchise, je suppose que l'on doit avoir une franchise dans la ville. »

M. DENEUFVE : « Bien sûr. »

Mme GAOUYER : « Ce que je veux dire c'est que ça sert de publicité. C'est public et ça sert de publicité. »

M. le MAIRE : « Oui mais nous avons constaté nous-mêmes. Le problème est que nous n'avons pas payé sur demande. Les Services Techniques se sont dérangés pour aller voir. Ne croyez pas qu'on va payer sans preuve. »

4) ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION « FEDERATION DES BOUTIQUES « A L'ESSAI » :

Point n° 2015/062/DEL/7.1

M. ACCARD : « Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu l'avis du Conseil d'Etat en date du 11 mars 1958 autorisant les collectivités territoriales à adhérer à une association sous réserve que celle-ci puisse répondre à un intérêt local.

Considérant :

- que la Ville d'Eu s'engage dans une démarche de redynamisation du centre-Ville et souhaite utiliser le dispositif « Ma Boutique à l'Essai », expérimenté sur la commune de Noyon.

- que « Ma Boutique à l'Essai » se veut être une opération de redynamisation de centre-ville associant acteurs publics et privés, notamment une mairie, un bailleur et un réseau d'accompagnement à la création d'entreprise.

- que le dispositif a pour but de permettre à un porteur de projet de tester, pendant plusieurs mois, son projet de commerce, tout en bénéficiant d'un accompagnement.

- que l'opération permet de créer de l'activité commerciale au sein de locaux commerciaux vacants et de donner un signal fort.

- que, suite aux nombreux retours favorables de la presse, et à l'intérêt pour cette opération de la part de nombreuses collectivités, l'association « Initiative Oise Est » a souhaité structurer l'opération « Ma Boutique à l'Essai », par l'intermédiaire de la création de l'association « Fédération des Boutiques à l'Essai ».

Ce afin, à terme, de constituer un réseau national, dont les objectifs principaux sont l'échange d'expérience, la mutualisation d'outils communs, et le développement du concept.

Considérant qu'une charte a été élaborée pour définir les modalités de coopération et d'utilisation de la marque « Ma boutique à l'essai » et que l'appartenance à ce réseau permettra à la Ville de disposer :

- de la marque « Ma boutique à l'essai »,
- de la charte graphique et des différents supports de communication développés,
- des différents outils développés dans le cadre de l'opération,
- du retour d'expérience de la Fédération.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association « la Fédération des Boutiques à l'Essai »
- d'acquiescer la cotisation annuelle d'un montant de 500 € net correspondant à cette adhésion.

Y a-t-il des questions ? »

M. BARBIER : « J'ai bien compris « porteur de projet », qui le choisit ? Comment est-il sélectionné ? Lors de l'évaluation, qui évalue ? Qui pilote cette évaluation ? Y a-t-il un lieu physique ? Concernant une boutique, un lieu a-t-il déjà été déterminé pour l'emplacement ? »

M. ACCARD : « Aujourd'hui, on va voter l'adhésion à la Fédération et vous aurez tous ces éléments là la prochaine fois lorsque nous aurons toutes les réponses. »

M. BARBIER : « Vous avez déjà une idée ? »

M. ACCARD : « Oui. Je vous en parlerai la prochaine fois en bloc. »

Mme F. DUCHAUSSOY : « Depuis quand ce dispositif est en place à Noyon et a-t-on des résultats concrets ? »

M. ACCARD : « A Noyon, il y a eu la 1^{ère} Boutique à l'essai en 2014. Ils ont créé la 1^{ère} durant le mois d'avril. Il s'est créé 3 commerces à côté. »

M. LABOULAIS : « Une fois l'adhésion est-ce qu'il y aura d'autres frais à engager ? »

M. ACCARD : « Vous aurez tout ça la prochaine fois. »

M. le MAIRE : « Un dossier est en préparation mais on a besoin de l'adhésion pour finir de le préparer. »

Mme GAOUYER : « Non, ce n'est pas conventionnel ça. Nous devons être éclairés pour faire nos choix. »

M. ACCARD : « Vous contestez tout. »

Mme GAOUYER : « Non je ne conteste pas, je vous demande de nous éclairer. »

M. ACCARD : « Je vous éclairerai la prochaine fois quand j'aurai tous les éléments. »

Mme GAOUYER : « Et bien on reporte le vote à la prochaine fois. »

M. ACCARD : « On vote l'adhésion à la Fédération. »

Mme GAOUYER : « Cela fait un certain nombre d'années que j'adhère à différents organismes où on est des élus. Jamais je n'ai vu cela. »

M. ACCARD : « C'est la 1^{ère} fois alors. »

Mme GAOUYER : « Oui et pour moi ce ne sera pas un début. »

M. le MAIRE : « Je ne comprends pas votre position. »

Mme GAOUYER : « Il y a une fiche technique. »

Mme BRIFFARD : « On a le droit à un minimum d'informations tout de même. »

M. le MAIRE : « Oui mais les informations qu'on va vous donner ne vont peut-être pas être complètement vérifiées. On a besoin de l'adhésion. C'est cela le problème. »

M. BARBIER : « Vous pouvez quand même nous dire qui choisit le porteur de projet ? Qui sélectionne ? »

M. ACCARD : « Quand on aura toutes les informations, on vous le dira. On ne va pas vous raconter n'importe quoi alors qu'on attend les informations. »

M. le MAIRE : « On a crû au début que c'était assez facile et on s'est rendu compte au fur et à mesure qu'on creusait le dossier, par exemple il y a la Boutique à l'essai qui est un projet financier qui doit être accepté par une banque. C'est évident. Ce n'est pas nous qui allons le sélectionner. On ne va pas servir de financier. »

M. BARBIER : « Ça c'est une information je vous remercie. »

M. le MAIRE : « Ce sont tous ces points là qu'on veut creuser avant de vous faire une information complète. Il est clair que la mairie n'engagera pas d'argent dans cet espace là. »

Mme GAOUYER : « Et puis il y a la somme de 500 €. »

M. le MAIRE : « Oui sauf l'adhésion à l'association. »

Mme BRIFFARD : « Même sans affirmation, on peut avoir des informations comme vous venez de nous en donner là. On peut tout de même avoir le minimum. On représente aussi une partie des eudois. »

M. le MAIRE : « Oui. »

M. BARBIER : « Donc l'adhésion permet de disposer de la marque « ma Boutique à l'essai » ? »

M. le MAIRE : « Exactement. »

M. BARBIER : « Concernant tous les supports de communication, expliquez-moi les différents outils ? »

M. le MAIRE : « Il y a des conventions à faire. Il faut protéger la mairie. Vous le savez bien. Mais nous n'avons pas le détail encore. »

M. BARBIER : « Si vous devez l'avoir. »

Mme BRIFFARD : « L'association doit en avoir. »

M. ACCARD : « Les dossiers de candidatures et les conventions par exemple. »

M. le MAIRE : « On n'aurait pas « fouillé » le dossier, on aurait eu les mêmes questions etc donc on a pris le choix d'avoir un dossier totalement instruit pour vous le présenter à la décision bien entendu sauf 500 € dont on avait besoin pour adhérer à l'association et pour qu'elle travaille avec nous. »

Mme GAOUYER : « Mais ce n'est pas réglementé ce que vous faites. »

M. le MAIRE : « Je vais vous donner tous les textes qui existent dans les journaux. »

Mme GAOUYER : « Monsieur ACCARD nous a lu la note que nous avons reçue chez nous que nous avons déjà lue. On demande des informations complémentaires car au travers de tout ça, « ma Boutique à l'essai » qui n'est pas le produit dont vous nous avez parlé il y a plusieurs mois. Ce n'était pas le même nom. »

M. le MAIRE : « Si. C'est la même chose et c'est le même nom. C'était bien Boutique à l'essai, je ne suis pas sûr que le « ma » était dedans. »

M. ACCARD : « Cela n'a pas d'importance. »

M. BARBIER : « Et le porteur de projet a un lieu déjà ? »

M. le MAIRE : « Le lieu est à choisir par le porteur de projet. »

M. BARBIER : « Il le choisit lui-même ? »

M. le MAIRE : « Il le propose. De mémoire, ce qu'on peut dire, c'est qu'il y aura probablement quelque part, vis-à-vis du bail et je vous précise que ce bail est précaire et c'est cela qu'il faut bien regarder juridiquement pour savoir qui est responsable en cas de désistement dans le courant du bail précaire de la Boutique à l'essai. On ne va pas vous présenter des choses pour lesquelles on prendrait des risques. Donc c'est cette difficulté qu'il faut qu'on lève. »

M. ACCARD : « On ne peut pas vous l'expliquer en 5 minutes. Il nous manque des éléments nous on veut bien vous les expliquer quand nous les aurons. On ne va pas vous expliquer la moitié des choses, cela ne sert à rien. Vous allez poser des questions alors que nous n'avons pas les réponses. C'est pour cette raison qu'on veut adhérer à la Fédération ma Boutique à l'essai. »

Mme GAOUYER : « Je désire par exemple créer un commerce. Je vais trouver un bailleur, Madame... »

M. le MAIRE : « Pour vous répondre Madame GAOUYER, le principe de ma Boutique à l'essai est d'éviter à un commerçant et rappelez-vous je vous l'ai déjà dit, de signer un bail 3 ans, 6 ans, 9 ans. De lui laisser un certain temps pour se rendre compte si son commerce est viable sachant que les banques auront dû décréter avant que c'était viable quand même et il se rend compte si son commerce est viable et si ça en vaut la peine cette fois-ci de prendre un bail définitif.

Donc, le but de la Boutique à l'essai est surtout de permettre à un commerçant qui choisirait un créneau parce que c'est un créneau en place sur lequel on ne peut pas faire de concurrence aux autres donc c'est un nouveau créneau, ça on l'a découvert. On ne peut pas proposer une Boutique à l'essai sur un créneau qui existe déjà, sinon c'est de la concurrence déloyale. Il y a un tas d'éléments que je vous livre parce qu'il y a quelques informations mais l'idée que nous avions était bien de vous présenter un dossier assez « ficelé » sur le sujet. Et nous n'avons pas tous les tenants. On nous a donné quelques écueils c'est celui là, s'il est bien fait, c'est le fait d'avoir un bail précaire sur lequel la mairie, non pas va négocier, mais peut aussi faciliter auprès d'un Notaire en lui disant « Faites un effort, s'il vous plaît, pour développer la ville. Faites un bail précaire à cette personne. » Il faut choisir un sujet qui va bien en dehors des cadres. Tout cela nous l'avons en tête. On peut vous le dire et je vous le dis. Ce n'est pas suffisant pour vous montrer un dossier valable, c'est ça que je voulais vous dire. »

Mme BRIFFARD : « On ne vous a pas demandé un dossier valable, on vous a demandé des informations auxquelles nous avons droit. »

M. le MAIRE : « Bien sûr. »

M. BARBIER : « D'autant qu'il peut y avoir plusieurs personnes qui postulent et donc c'était le sens de ma question. Qui choisit ? »

M. le MAIRE : « Pour l'instant, nous sommes plutôt dans une démarche et on n'avait pas pensé à cela. C'est une démarche, on a plutôt une idée novatrice et donc ce n'est pas plusieurs, on tombe dessus bien sûr. Peut-être qu'on s'est mal exprimé mais c'était ça le but, c'était de dire « on n'a pas assez d'informations pour être assez pertinent et comme on connaît votre souci du détail, on a été prudent. »

M. BARBIER : « Tout ce qui peut apporter de la vie de l'activité économique pour la ville, on sera pour. »

M. le MAIRE : « On a découvert assez récemment qu'il fallait faire attention à ne pas favoriser une Boutique à l'essai d'un commerce qui existait déjà dans la ville. Il y a toute une liste de contraintes.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité. »

5) MODIFICATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Point n° 2015/063/DEL/7

Afin d'adapter les tarifs d'occupation du domaine public aux besoins des administrés et la nécessité d'un réajustement de ceux-ci, il est proposé une nouvelle tarification (voir en annexe n° 4).

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord sur les modifications proposées.

M. le MAIRE : « La nouvelle tarification concerne les personnes qui occupent le domaine public de façon privative.

Vous avez des tableaux qui vous ont été remis. Y a-t-il des questions ? »

Mme F. DUCHAUSSOY : « De plus en plus de commerçants sont en difficulté et ne cessent de voir leurs charges, je pense que ce n'est pas du tout le moment, d'augmenter les tarifs d'occupation du domaine public et je vous demande de reporter cette augmentation à plus tard. »

M. le MAIRE : « Vous avez vu qu'il s'agit des tarifs du commerce non sédentaire hors marché. »

Mme F. DUCHAUSSOY : « C'est-à-dire ? »

M. le MAIRE : « Le tarif qu'on vous propose, les modifications, c'est pour l'utilisation du domaine public pour des commerces qui viendraient s'installer de façon non sédentaire pour 8 jours, 15 jours, 1 mois. C'est de cela qu'il s'agit. On n'a pas modifié les autres tarifs concernant les taxes de la ville.

S'il n'y a plus de question ou de remarque, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité. »

6) ALIENATION DE GRE A GRE DE BIENS MOBILIERS DE LA COMMUNE D'UNE VALEUR INFERIEURE OU EGALE A 4 600 € : DELEGATION AU MAIRE

Point n° 2015/064/DEL/7.10

Monsieur le Maire explique aux Conseillers municipaux que les communes veulent utiliser internet pour la cession de leurs biens.

Si le code général des collectivités territoriales organise une procédure particulière pour la cession des seuls biens immobiliers, aucune disposition légale ou réglementaire n'interdit à une commune de procéder à la publicité de la cession d'un bien de son domaine privé sur un site internet. La vente est donc réalisée dans les conditions de droit commun.

Il est également rappelé qu'aucun texte n'oblige la collectivité à faire précéder la vente d'un tel bien d'une publicité et d'une mise en concurrence entre les acquéreurs potentiels.

Par souci de transparence et de sécurité juridique, Monsieur le Maire souhaite toutefois demander l'avis du conseil municipal pour valider le principe de l'utilisation de ce type de média pour décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers d'une valeur inférieure ou égale à 4 600 €.

M. le MAIRE : « Pour vous illustrer mon propos, Monsieur le Maire souhaite que nous puissions vendre sur le Bon Coin des objets dont on n'aurait plus besoin dans une somme maximum de 4 600 €. Cela se pratique dans d'autres communes et dans d'autres collectivités à ce sujet.

Y a-t-il des questions ? »

Mme BRIFFARD : « A-t-on une obligation d'information au Conseil Municipal avant ces mises en vente ? »

M. le MAIRE : « Avant non mais après oui. C'est cela la demande qu'on vous fait. Inférieur à 4 600 €. »

Mme BRIFFARD : « Donc on l'aura après ? »

M. le MAIRE : « Obligatoirement. »

Mme BRIFFARD : « Avez-vous déjà une idée de ce que auriez à vendre ? »

M. le MAIRE : « J'ai par exemple demandé aux Services Techniques qui regardent s'ils n'ont pas dans leur stock du cuivre qui « traîne ». Cela ne sert à rien de garder des morceaux de cuivre alors qu'on peut les vendre. C'est ce genre de chose qu'il ne faut pas garder. On peut avoir des mobiliers qui ne sont pas utilisés que l'on peut mettre en vente sur des meubles. Je ne mettrai pas en vente un tableau du Château parce que Madame PETIT « m'étranglerait » ! Et d'autres personnes aussi ! Je crois que c'est vraiment mettre en vente des petites choses. »

Mme GAOUYER : « Vous nous parlez de la somme de 4 600 €, c'est par année civile ? »

M. le MAIRE : « Oui. »

Mme GAOUYER : « C'est-à-dire que dès que vous êtes à 5 000 € vous êtes en infraction ? »

M. le MAIRE : « Non c'est par bien. »

Mme GAOUYER : « Ce n'est pas précisé. »

M. le MAIRE : « Et bien c'est par bien. »

Mme GAOUYER : « Il est notifié que c'est par bien ou au global. »

M. le MAIRE : « Oui mais c'est par bien. »

Mme GAOUYER : « Et bien il faut le dire. Ce n'est pas noté. »

M. le MAIRE : « Vous avez raison pour ce point là.

S'il n'y a plus de question ni de remarque, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité. »

7) SALON DU LIVRE 2015 – DEMANDE DE SUBVENTION

Point n° 2015/065/DEL/7

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Salon du livre se tiendra le 16 mai 2015.

Le coût de l'opération est estimé à environ 9 000 € T.T.C. Il inclut la prise en charge des frais de transport des auteurs présents, les frais de réception, les frais d'impression des affiches, des flyers et des panneaux publicitaires, les insertions publicitaires dans la presse écrite locale et régionale.

Cette opération pouvant être subventionnée,

il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, du Conseil régional de Haute-Normandie, du Conseil départemental de Seine-Maritime et d'autres financeurs potentiels les subventions les plus élevées possibles nécessaires à la réalisation de ce projet.

Les dépenses relatives à ce projet sont inscrites au budget 2015 : compte 62321/33 SL.

M. le MAIRE : « S'il n'y a pas de question ni de remarque, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité. »

8) SALON DU LIVRE 2015 – AUTORISATION DE DEPENSES

Point n° 2015/066/DEL/7

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que pour ce Salon du livre, auquel vont participer plusieurs auteurs écrivains, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Trésorier à régler les dépenses occasionnées par l'organisation de cette manifestation culturelle, dépenses pouvant s'élever à hauteur de 9 000 € (toutes dépenses confondues).

M. le MAIRE : « S'il n'y a pas de question ni de remarque, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité. »

9) PLAN LOCAL D'URBANISME : MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1

Point n° 2015/067/DEL/2

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune, par délibération du 18 décembre 2014, a lancé une procédure de révision allégée n° 1 du Plan local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2013.

Parallèlement à cette procédure qui fera prochainement l'objet d'une réunion avec les personnes publiques associées, Monsieur le Maire indique la nécessité de procéder à une modification simplifiée sans enquête publique afin de corriger une erreur matérielle figurant au PLU et qui prive la Communauté de Communes de Bresle Maritime de la possibilité d'édifier un hangar à usage de garage pour avions sur le site de l'aérodrome d'Eu-Mers-Le Tréport (annexe n° 5). Seuls sont en effet autorisés en zone UGv les installations et aménagements nécessaires à l'aire d'accueil des gens du voyage et les installations sanitaires.

Dans le Plan local d'urbanisme, un secteur de zone UGv correspondant à une aire d'accueil des gens du voyage a été créé à l'intérieur d'une grande zone UG située au nord/est du territoire communal. Il apparaît donc que la délimitation de la zone UGv est erronée puisqu'elle remonte en limite du chemin d'accès de l'aérodrome sur la parcelle cadastrée section UGv n° 30 qui fait partie du site de l'aérodrome, propriété de la Communauté de Communes de Bresle Maritime.

L'objet de la modification simplifiée n° 1 étant donc d'intégrer la totalité de la parcelle n° 30 en zone UG, il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions des articles L. 123-13-3, L.127-1, L.128-1, L.128-2 et L. 123-1-11 du code de l'urbanisme.

Le projet de modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie pendant un mois.

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

M. le MAIRE : « S'il n'y a pas de question ni de remarque, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité. »

10) CONVENTION MUNICIPALE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'EU ET L'ASSOCIATION « HALTE DES LUTINS » : AVENANT N° 1

Point n° 2015/068/DEL/1.4

Mme BOUQUET : « Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention municipale d'objectifs a été signée pour trois ans le 28 juillet 2009 et reconduite une fois pour la même durée avec l'association « Halte des Lutins ».

La convention définissait les objectifs et moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la ville et les engagements des deux parties.

La municipalité propose un avenant à la convention afin d'alléger le coût des charges d'électricité, d'eau et de chauffage supportées par l'association.

L'article 3, paragraphe 1, (concours matériel), alinéa 2 de la convention serait ainsi rédigé : « les charges d'électricité, de chauffage et d'eau sont supportées par la ville ». Les autres dispositions du paragraphe, de l'article et de la convention restent inchangées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention municipale d'objectifs avec l'association « Halte des Lutins ».

M. le MAIRE : « Y a-t-il des questions ou des remarques ? »

Mme F. DUCHAUSSOY : « Peut-on connaître le montant annuel de cette nouvelle dépense car après une rallonge de 10 000 € en fin d'exercice, nous allons prendre en charge l'eau, l'électricité et le chauffage de cette association ? Je pense qu'il est temps de revoir le fonctionnement de cette association en se rapprochant du Conseil Général et je pense également à la Communauté de Communes Bresle Maritime qui pourrait apporter son soutien. »

M. le MAIRE : « Premièrement, concernant votre question, c'est la seule association de la ville qui utilise des locaux de la ville et qui paie l'eau, l'électricité. Deuxièmement, dans cette association, il y a des enfants eudois et des enfants non eudois. Il est clair que pour l'instant, nous sommes plutôt en phase de discussion non pas avec la Communauté de Communes mais avec les différents Maires ayant des enfants de leurs habitants qui utilisent cette Halte garderie. Le coût supplémentaire pour la ville est de 0,9 €/heure. C'est l'ordre de grandeur de la subvention. La ville, nos habitants n'utilisent environ qu'à 50 % les enfants eudois consommateurs des heures de cette association. Dans cet esprit là, avant le passage à la Communauté de Communes, on a commencé à discuter avec différents Maires pour savoir, à l'exemple de Mers les Bains et du Tréport qui ont des échanges de cette nature, signer des conventions qui nous permettraient de limiter les subventions. Voilà où nous en sommes. Mais la première décision était de rendre cette association identique aux autres c'est-à-dire que pour toutes les autres associations on paie l'eau, l'électricité, le gaz et j'avoue que ça me paraît plus intéressant d'avoir une subvention qui est uniquement sur le coût des enfants sans payer ces charges, qui quelque soit le nombre d'enfants seraient à payer. Donc, ça nous permettra d'être plus juste vis-à-vis des sommes qu'on pourrait non pas réclamer mais qu'on pourrait négocier avec les autres municipalités.

S'il n'y a pas d'autre question ou remarque, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité. »

11) CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : AVENANT DE RATTACHEMENT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESLE MARITIME

Point n° 2015/069/DEL/7.1

Mme BOUQUET : « Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la Communauté de Communes de Bresle Maritime et la Caisse d'Allocation Familiales ont demandé à la ville d'Eu de signer un avenant « de rattachement » au Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes de Bresle Maritime car il s'agit d'un même grand territoire. Cette demande a également été formulée par la CCBM et la CAF aux communes de Longroy et de Millebosc.

Toutes les communes et la Communauté de Communes restent engagées par les actions et les financements qui les concernent. L'évaluation qualitative, comptable et financière continue d'être réalisée chaque année par signataire qui perçoit la prestation de service enfance jeunesse

prévue, excepté en cas de réfaction (réduction) pour des objectifs inscrits qui ne seraient pas atteints.

L'avenant, rendu nécessaire par la caducité au 31 décembre 2013, du Contrat Enfance Jeunesse signé par la ville d'Eu, est valable pour l'année 2014.

Au 31 décembre 2014, le CEJ du grand territoire est arrivé à échéance : les modules de la Communauté de Communes Bresle Maritime, des communes de Eu, Longroy et Millebosc seront à renouveler en 2015.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant de rattachement. »

M. le MAIRE : « La Communauté de Communes a touché la somme totale pour les 3 communes et la répartit maintenant. C'est cela le principe.

S'il n'y a pas de question ni de remarque, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité. »

12) INSTALLATION ET UTILISATION D'UN ABRI-VOYAGEURS :CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME

Point n° 2015/070/DEL/1.4

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que le département de Seine-Maritime met à disposition de la ville un abri-voyageurs de type urbain rue Fleming afin de répondre à la demande des usagers des transports en commun.

Les conditions juridiques et financières d'utilisation et d'entretien de cet abri-voyageurs sont définies par convention entre la ville et le département et valables à compter du 1^{er} janvier 2014 puis renouvelables tacitement par période d'un an. Les dispositions de cette convention ont été modifiées à la suite de la délibération du département de Seine-Maritime en date du 16 décembre 2013.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le département afin que soit maintenu cet abri sur le territoire de la commune (annexe n° 6).

M. le MAIRE : « Juste une précision que Madame GAOUYER m'a donnée à l'extérieur de ce Conseil Municipal, à savoir que la rue Fleming est en fait une rue qui n'a pas été transférée à la ville. Mais, aujourd'hui, j'ai vérifié auprès des notaires, l'ensemble des dossiers sont prêts au niveau du cadastre à être transféré à la ville. Il nous reste une chose à faire c'est de vérifier que toutes les canalisations d'assainissement soient bonnes. Madame GAOUYER, vous avez signé la première convention avec le département. L'abri bus a été créé. »

Mme GAOUYER : « C'était bien avant qu'on arrive. »

M. le MAIRE : « C'était peut-être avant alors, excusez-moi, je n'ai pas remonté jusqu'en arrière. »

Mme GAOUYER : « Et j'avais différé cet acte. Je ne voyais pas comment nous, commune, pourrions donner l'assentiment sur un abri bus sur notre domaine communal qui n'est pas notre domaine communal. »

M. le MAIRE : « Le notaire l'a confirmé, on peut le transférer à la commune sans difficulté puisque l'ensemble du travail notarial a été fait. Par mesure de précaution je vérifierai l'état de l'assainissement mais quoi qu'il arrive, même si une catastrophe arrivait, ce ne sont pas les riverains qui paieraient. Donc moi je souhaite qu'on signe cet abri. Ainsi, vis-à-vis du département, c'est clair.

S'il n'y a plus de question ou de remarque, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 3 abstentions. Vote approuvé à la majorité. »

13) PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS AU CAMPING MUNICIPAL

Point n° 2015/071/DEL/4.2

Mme RICHE : « Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de l'ouverture du camping municipal, les nécessités et la continuité du service exigent l'emploi de personnel pour des besoins occasionnels (accroissement d'activité) (article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

A ce titre, il est proposé la création de 2 postes non permanents à temps non complet pour le camping municipal :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (18 heures hebdomadaires).

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires).

Echelon 1

Durée : du 01/04/2015 au 31/10/2015.

Missions : accueil – surveillance - réservation - régie – entretien des locaux du camping – animation.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur la création de ces emplois saisonniers et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Y a-t-il des questions ? »

M. DUCHAUSSOY : « Oui il y a une question parce qu'on est le 13 avril. »

M. le MAIRE : « Oui, il faut se rappeler que l'ensemble des documents a été fait et diffusé avant qu'on décide le report donc c'est pour cela que nous pouvons dire qu'il y en a déjà un de fait ou en cours et le deuxième est à faire donc nous aurions pu mettre un 05 mais la demande est là. »

Mme F. DUCHAUSSOY : « Ce sont des recrutements qui sont faits en interne ou en externe ? »

M. le MAIRE : « En externe. Ce sont des postes à savoir deux emplois saisonniers. »

Mme F. DUCHAUSSOY : « Chaque année ça change ? »

M. le MAIRE : « Chaque année oui. »

Mme F. DUCHAUSSOY : « Pensez-vous que c'est une bonne formule pour les personnes qui viennent ? »

M. le MAIRE : « Les personnes de l'année dernière sont libres de se représenter si elles sont disponibles. Ce n'est pas une obligation de changer. Ce sont 2 postes saisonniers. La loi ne nous impose pas de prendre des personnes nouvelles. »

M. LABOULAIS : « C'est quoi le mode de diffusion, est-ce la part ANPE ? »

M. le MAIRE : « C'est comme à l'habitude. On fait la part ANPE. »

M. LABOULAIS : « C'est le mode étudiant ? »

M. le MAIRE : « Non parce que c'est du 1^{er} mai jusque fin octobre. Ou bien il faudrait que l'étudiant soit libre. On regarde au niveau des demandeurs auprès de l'ANPE.

S'il n'y a pas d'autre question ou remarque, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité. »

14) CREATION D'UN COMITE LOCAL POUR LE REFERENTIEL STATION VERTE

Point n° 2015/072/DEL/5.3

Mme RICHE : « Monsieur le Maire rappelle que la ville est labellisée « Station Verte ».

Une station Verte est une commune en espace rural, à la montagne, littorale ou retro-littorale, engagée dans l'écotourisme. La commune propose une organisation et une animation touristique et de loisirs basées sur la nature, les patrimoines, les activités douces.

Pour ce faire, un Comité local – groupe de travail, doit être constitué pour travailler sur le Référentiel. Celui-ci s'inscrit dans le cadre de la nouvelle démarche qualité incluant des critères écotouristiques. Obligatoire tous les deux ans, l'auto-évaluation permet d'établir un diagnostic personnalisé de chaque station et de fixer des marges de progrès ; l'outil est évolutif et peut-être ensuite mis à jour pour tenir compte des efforts mis en œuvre par la station.

Le Comité local est constitué de :

- 2 élus de la ville (à nommer)
- 1 représentant de l'Office de Tourisme
- 1 représentant du service Patrimoine de la ville
- 1 représentant du service communication de la ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour la création du Comité local et de nommer deux élus. »

M. le MAIRE : « Dans les 2 élus, sont proposés Madame Marie-Laure RICHE et Monsieur Luc ECREPONT. »

M. DUCHAUSSOY : « Je trouve un peu incohérent de demander à un représentant de l'Office de Tourisme au moment où vous vous apprêtez à le « tuer ».

M. le MAIRE : « Je vous laisse à vos propos.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 3 abstentions. Vote approuvé à la majorité. »

15) INFORMATIONS DIVERSES

a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée au Maire

N°2015/016/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la société TOP HOTEL – 14700 FALAISE pour une étude de repositionnement et de développement du Camping Municipal de la Ville d'Eu. Le montant de la prestation s'élève à la somme de 7 200€ TTC.

N°2015/017/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la Ste SOCOTEC - 76237 BOIS GUILLAUME CEDEX- pour l'établissement de certificats d'accessibilité des ERP de la commune aux normes (Ecoles maternelle Primevère, Mélusine, Halte-Garderie les Lutins, Bibliothèque pour tous, stade des Prés-Salés, Salle de sports Les aulnes, Théâtre municipal du Château, Chapelle du Collège des Jésuites, Services Techniques (bureaux). Le montant de la prestation s'élève à la somme de 2 950 € HT.

N°2015/018/DEC/4.2 Modification de la décision N°2015/006/DEC/4.2 autorisant la signature d'un contrat de travail avec M. Alexeï MOCHTOV – violoniste – pour le spectacle « carte blanche à Valéry Arzoumanov ». Nécessité de modifier l'article 2 concernant le montant des frais de transport comme suit « Le montant de la rémunération brute sera de 621.59€ réglée via le GUSO. A ce montant s'ajoute 228€ de frais de transport (au lieu de 66 €) ». Les autres articles restent inchangés

N°2015/019/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la société L'AURORE – Fanfare de St pierre en Val - 76260 ST PIERRE EN VAL pour une déambulation musicale en centre-ville le mardi 3 mars 2015 dans le cadre du Mardi-gras. Le montant de la prestation s'élève à la somme de 200€ TTC.

Prise en charge par la Commune du règlement des droits d'auteur, les sandwiches et les boissons pour 20 musiciens.

N°2015/020/DEL/ à 2015/035/DEL/ Délibérations Conseil Municipal du 13/02/2015

N°2015/036/DEC/8.5 Passation d'une convention avec la société HABITAT 76 – Office public de l'habitat du département de la Seine-Maritime – 76040 ROUEN pour l'entretien des espaces verts de l'immeuble de quinze logements collectifs et quatre garages situé au n°14 de l'avenue Jacques Anquetil (parcelle cadastrée section AH n°378). La convention est conclue pour une durée minimale de vingt-cinq ans et éventuellement reconductible par voie tacite ensuite d'année en année.

N°2015/037/DEC/1.1 Reconduction du marché à bons de commande passé avec l'entreprise FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS – 76600 LE HAVRE pour :

- Le lot 1 : fournitures de bureau, le montant de la prestation à engager fixe un minimum annuel de 4 000€HT soit 4 800€ TTC et s'élève à un maximum annuel de 11 000€ HT soit 13 200€ TTC.

- Le lot 3 : Enveloppes, le montant de la prestation à engager ne fixe pas de minimum et s'élève à un maximum annuel de 3 000€ HT soit 3 600€ TTC. Ces lots sont reconduits pour une durée de 12 mois à compter du 10 mars 2015.

N°2015/038/DEC/1.1 Reconduction du marché à bons de commande passé avec l'entreprise PAPETERIES LA VICTOIRE - 59337 TOURCOING CEDEX pour le lot 2 : Papeterie, le montant de la prestation à engager fixe un minimum annuel de 4 000 € HT soit 4 800€ TTC et s'élève à un maximum annuel de 10 000€ HT soit 12 000€ TTC.

Ce lot est reconduit pour une durée de 12 mois à compter du 04 mars 2015.

N°2015/039/DEC/1.1 Reconduction du marché passé avec l'entreprise OUEST ACRO – 59950 LOUVERNE - pour une durée de 12 mois à compter du 04 juin 2015. Le montant de la prestation s'élève à la somme de 8 979 .84€ HT soit 10 775.81€ TTC et se décompose de la manière suivante :

- 40% à l'issue de la phase I,
- 40% à l'issue de la phase II,
- Solde à réception des chiffres au 1^{er} septembre 2015.

N°2015/040/DEL/ à 2015/042/DEL/Délibérations Conseil Municipal du 20/02/2015.

N°2015/043/DEC/1.4 Passation d'une convention avec l'association du Vimeu – 12, rue du Bois – BP 70104 – 80210 CHEPY pour la conduite d'un chantier d'insertion dans le cadre de la valorisation du site gallo-romain du Bois l'Abbé à Eu. La durée de la convention est fixée à un an à compter du 1^{er} janvier 2015. Le montant de la participation s'élève à 126.40€ par chantier et par jour se décomposant de la manière suivante :

- 66.40€ par journée travaillée pour une équipe de huit personnes (salaire),
- 60.00€ par jour pour les frais administratifs et annexes.

N°2015/044/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec M. Claude RINGEVAL (auto-entrepreneur) – 26 rue Nicole – 62600 BERCK SUR MER pour un concert de chansons Française qui aura lieu le jeudi 2 juillet 2015 à 19h00 dans le jardin Français dans le cadre des rendez-vous du jeudi. Le montant de la prestation s'élève à la somme de 800€ TTC + les frais de déplacements de 100€ TTC. La commune prendra également en charge les droits d'auteur, le catering pour l'après-midi des artistes, le matériel sono.

N°2015/045/DEC/1.4 Résiliation décision n°2011/327/DEC/1.1 du 12 octobre 2011 autorisant la conclusion d'un contrat avec la Ste VISION ENVIRONNEMENT – 76230 BOIS-GUILLAUME pour intégrer aux programmes interactifs de la ville d'Eu la solution « caméra IP » et les diffuser en ligne. La résiliation prend effet à compter de sa date d'échéance soit le 14 octobre 2015.

N°2015/046/DEC/1.4 Résiliation décision n°107/08 du 31 juillet 2008 autorisant la conclusion d'un contrat avec la Ste MA PLACE – 33500 LIBOURNE pour la maintenance du logiciel de billetterie « SimpleCLIC » pour les besoins du Théâtre. La résiliation prend effet à compter de sa date d'échéance soit le 28 juillet 2015.

M. le MAIRE : « Y a-t-il des questions ou des remarques ? »

M. DUCHAUSSOY : « Je souhaiterais m'exprimer avant qu'on ne lève la séance. Monsieur le Maire, lors des élections départementales, vous avez appelé à voter à gauche et ce, bien avant le 1^{er} tour alors que votre colistière Isabelle VANDENBERGHE représentait la droite dans cette élection, quel soutien ! Nous avons été élus il y a 1 an parce que nous avons clairement annoncé aux eudois que nous étions de droite et que nous rejetions les idées

véhiculées par la municipalité sortante de gauche. Vous m'aviez d'ailleurs largement laissé mener cette campagne sur ce positionnement et chacun à Eu sait parfaitement que je suis de droite réactionnaire et fier de l'être. Aujourd'hui, vous vous drapez dans un pseudo besoin de modération face à quel péril ? J'ose vous le demander ici publiquement. Je vous ai connu beaucoup moins délicat quand il s'agissait de satisfaire votre intérêt personnel de devenir le Maire de la ville d'Eu. Je souhaite rendre publiques ce soir les rencontres que nous avons eues avec Françoise DUCHAUSSOY en 2013 en vue d'une liste commune. En juin, le bruit courait sérieusement de la constitution d'une liste FN. En août, nous avons appris que les choses avaient avancées côté FN. Une rencontre fut donc organisée par une amie pour septembre. Devant les états d'âme de certains des membres de l'équipe à l'époque, il fut décidé officiellement d'annuler cette rencontre en leur disant que Françoise n'était pas libre et que nous avions fixé un nouveau rendez-vous en octobre. Ce pieux mensonge nous laissait les mains libres et l'entretien se fit début septembre chez Yves DERRIEN. Nous étions 4, Françoise DUCHAUSSOY, l'intermédiaire, Yves DERRIEN et moi-même. La discussion fut cordiale, les points de convergence entre nous étaient plus nombreux que les points d'achoppement. Il fut convenu de se revoir en octobre. Cette entrevue eut lieu dans la même configuration que la précédente, la différence étant qu'elle n'était plus secrète. En revanche, l'exigence du Front National, partir sous leur couleur, nous fit rompre le contact dès ce jour là parce que nous pensions qu'une liste siglée FN ne pouvait l'emporter à Eu. L'avenir nous donna raison. Entre les 2 tours des municipales, la liste Bleu Marine perdit une partie de ses voix, précisément 150 à notre profit. Vous avez toujours clamé que vous ne faisiez pas de politique et que ça ne vous intéressait pas. En réalité, vous ne faites que ça mais très mal. Sans aucun sens politique, préoccupé uniquement par votre égo. N'avez-vous en fin de campagne des municipales, demandé et obtenu, des lettres de soutien de l'UMP et de l'UDI que vous avez affichées à notre permanence de campagne ? Le Conseil de ce soir initialement prévu le 26 mars annoncé dès le 20 février tombait entre les 2 tours, votre instinct politique sans doute. Le 23 mars au lendemain du 1^{er} tour, après avoir reçu nos convocations le 20, nous étions informés du report au 13 avril. La raison toute simple, Monsieur DERRIEN a reporté le Conseil à la demande de la gauche, décision prise seule, brutalement, comme d'habitude. »

M. le MAIRE : « C'est faux ! »

M. DUCHAUSSOY : « Je continue, vous parlerez après. Mais le pire restait à venir, dès le mardi 23, le Courrier Picard publiait un article dans lequel vous et 2 de vos adjoints appeliez à voter pour la gauche. Dans l'Informateur, vous expliquiez, je cite « dans la vie, il faut avoir des valeurs, il est inutile de les cacher », et quelques lignes plus loin « je préfère les gens modérés », cette formule venant de vous prête à rire quand on connaît votre brutalité. J'en suis ici la preuve mais pas la victime je vous rassure. Puis vous analysez le résultat, je vous cite de nouveau « je suis d'ailleurs assez satisfait que la droite arrive en tête à Eu, cela nous confirme dans notre position » permettez-moi de vous rappeler les chiffres : au 1^{er} tour des municipales 2014, notre liste obtenait 1 609 voix et Eu Bleu Marine 545 voix. Au 1^{er} tour des départementales 2015, Isabelle obtenait 850 voix et le Front National 701 voix. On reste coi devant la pertinence de votre analyse. Il est temps de redescendre sur terre, de quitter le 2^{ème} étage de la mairie et d'écouter les eudois. Cerise sur le gâteau avec vos 2 Adjoints, vous figurez parmi les soutiens sur le tract PS pour le 2^{ème} tour. C'est une véritable allégeance à la gauche. C'est un acte de félonie envers les eudois qui ont voté pour vous, pour nous. L'honneur si ce mot a un sens pour vous et vos 2 Adjoints, serait de démissionner de vos fonctions. Je crains hélas que vous ne soyez pas courageux à ce point. »

M. le MAIRE : « Merci Monsieur. »

M. DUCHAUSSOY : « Je vous en prie. »

M. le MAIRE : « Une chose est claire, c'est que dès le départ, j'ai dit clairement que, en cas de duel au second tour, entre le parti socialiste et le FN, et je l'ai dit bien avant, il fallait voter pour le parti socialiste. Je l'ai dit, pas pour le 1^{er} tour ! Sur le reste, vos commentaires, Monsieur, je vous les laisse à vous-même. »

M. DUCHAUSSOY : « Si j'avais été à votre place et que les journalistes me posent la question, alors que ma colistière était candidate, un mois et demi avant le 1^{er} tour, je me serais abstenu ou j'aurais répondu aux journalistes « écoutez pour moi la question ne se pose pas, ma colistière sera au 2^{ème} tour. » Cela montre la confiance que vous avez. »

M. le MAIRE : « On ne répond pas sur le sujet. Y a-t-il d'autres remarques ? »

Mme GAOUYER : « J'ai un courrier qui date du 30 janvier 2015 qui nous demande de faire un article pour le bulletin municipal en précisant qu'il devra être arrivé en mairie le vendredi 6 février 2015. Je m'apprêtais ce soir à vous demander de me rendre ma copie, notre copie mais là, je le trouve là sous mes yeux, nous aurions eu à l'écrire dans le courant de la semaine dernière, nous n'aurions pas écrit les mêmes choses. S'il vous plaît, quand on nous demande un document en urgence c'est pour qu'il serve en urgence. Je trouve regrettable que ce courrier que vous avez envoyé ait mis deux mois à circuler dans l'enceinte de la mairie. »

M. le MAIRE : « On s'est trouvé bloqué à cause des élections. On nous a conseillé d'attendre pour la publication donc on avait mis un peu de temps ça je vous le concède mais pas autant de temps que vous constatez aujourd'hui parce qu'on nous a demandé, plutôt conseillé de ne pas diffuser ce livre avant et pendant les élections. »

Mme GAOUYER : « Il y a suffisamment longtemps qu'on connaît les dates de ces élections et n'oubliez pas que c'est notre premier document depuis que vous êtes Maire de cette commune. »

M. le MAIRE : « On fera mieux la prochaine fois. »

Mme GAOUYER : « A ce rythme là, il n'y en n'aura pas beaucoup ! »

M. le MAIRE : « Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? »

M. BARBIER : « Je reviens sur ce qui a été dit sur les informations diverses, au sujet du courrier reçu de la Préfecture relatif au Théâtre. De quoi s'agit-il ? »

M. le MAIRE : « Je vous lis rapidement ce courrier. Il fait suite à notre courrier du 18 décembre, c'est adressé au Maire, « ... m'informant du recrutement de Madame HURE à la direction du Théâtre du Château, le service Théâtre, musique et danse de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie l'ont rencontrée le 9 février et m'ont fait un compte rendu de cet entretien rassurant pour l'avenir de la Scène conventionnée. Tout ceci sera fait dans les semaines qui viennent en dialogue avec les autres partenaires du Théâtre du Château, les services concernés et moi-même. Etc. »

b) Courriers reçus :

. Préfecture de la Région Haute-Normandie relatif au Théâtre municipal.

c) Questions diverses.

Fin de séance : 22 H 06

==

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES PAR LA COMMUNE

NOM	NOM DE L'ASSOCIATION LOCALE	QUALITE

Je soussigné,.....

déclare m'abstenir sur le vote des subventions communales qui concerne la ou les associations cité(es) ci-dessus, que je représente.

Fait à Eu, le

Signature